



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



2020



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le



ID : 076-200023414-20210705-C2021_0169-DE

Sommaire

Introduction

Indicateurs techniques

<i>Le territoire desservi</i>	<i>page 5</i>
<i>La prévention des déchets</i>	<i>page 6</i>
<i>La collecte des déchets : organisation</i>	<i>page 15</i>
<i>La collecte des déchets : bilan</i>	<i>page 26</i>
<i>Le traitement des déchets</i>	<i>page 28</i>
<i>Impact environnemental</i>	<i>page 34</i>
<i>L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets</i>	<i>page 36</i>

Indicateurs financiers

<i>Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets</i>	<i>page 37</i>
<i>Compte administratif</i>	<i>page 39</i>
<i>Comptabilité analytique</i>	<i>page 43</i>

Introduction

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le



ID : 076-200023414-20210705-C2021_0169-DE

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie (MRN) est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre régie par les articles L.5217-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de son décret d'application. Elle est issue de la transformation de la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) et est composée de 71 communes. La MRN exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres, les compétences obligatoires définies à l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dont la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés. Les opérations de collecte sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie présentent des modalités différentes selon les flux. Les opérateurs concernés, le matériel de pré-collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux. Les différents modes de gestion sont détaillés dans la partie consacrée à l'organisation de la collecte.

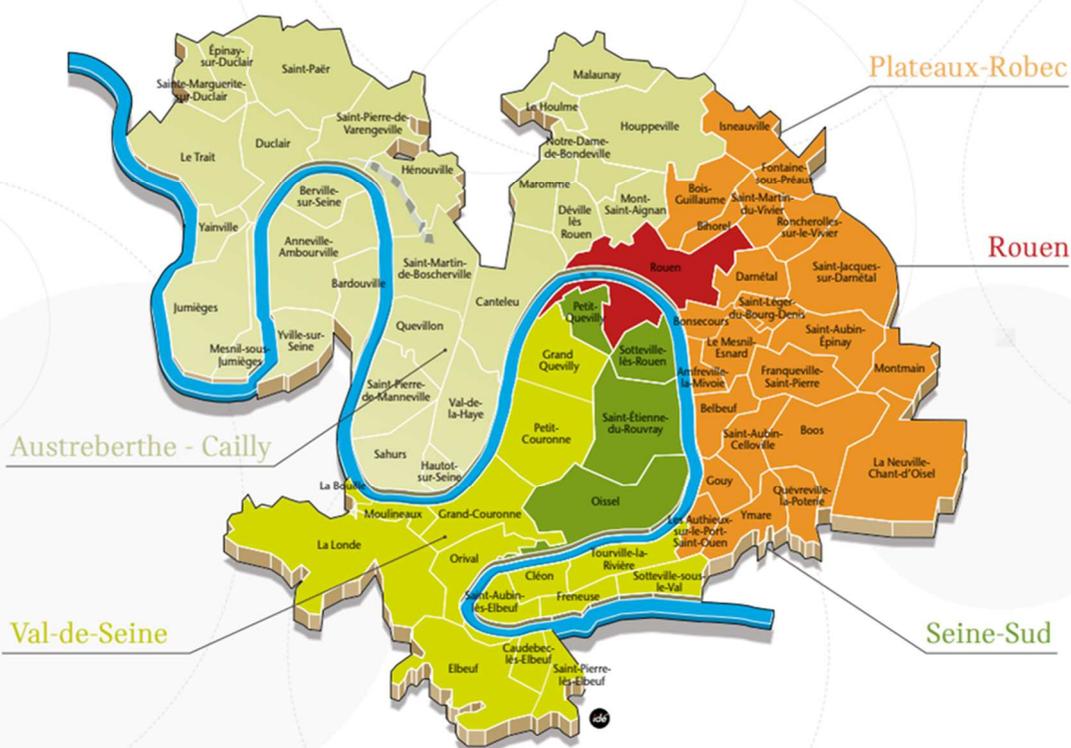
À ce titre, chaque année, le Président de la Métropole Rouen Normandie présente à son Assemblée Délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers, conformément aux dispositions des articles L 2224-17-1 et D 2224-1 du CGCT. Le rapport ici présenté concerne l'année 2020, année particulièrement impactée par la crise sanitaire et ses incidences sur la gestion du service public de gestion des déchets.

Indicateurs techniques

Le territoire desservi

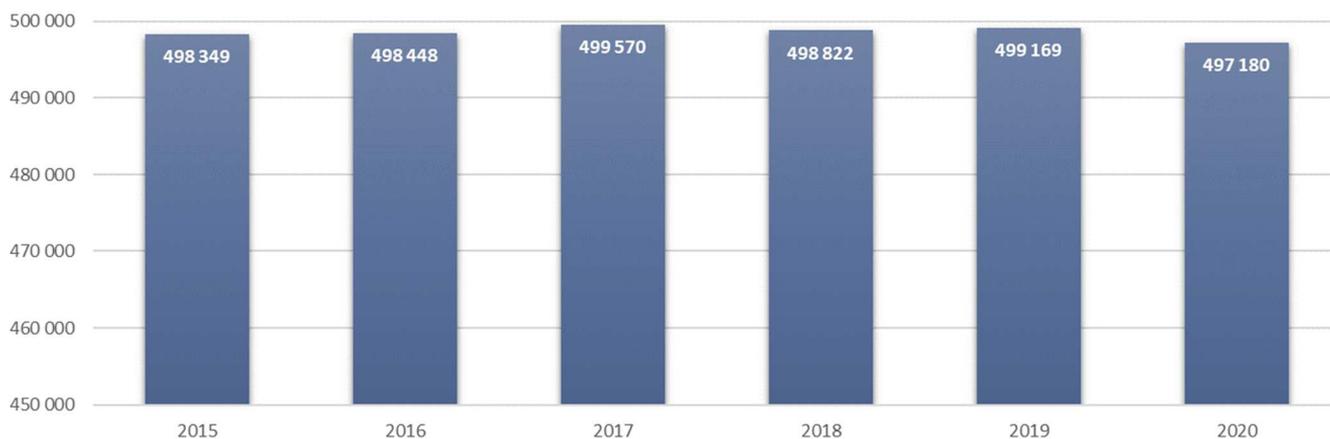


Métropole Rouen Normandie



La Métropole Rouen Normandie assure la gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de 71 communes, réparties en 5 pôles de proximité. Au 1er janvier 2020, la Métropole Rouen Normandie compte un total de 497 180 habitants (INSEE, population totale légale en vigueur au 1er janvier 2020).

Evolution de la population du territoire



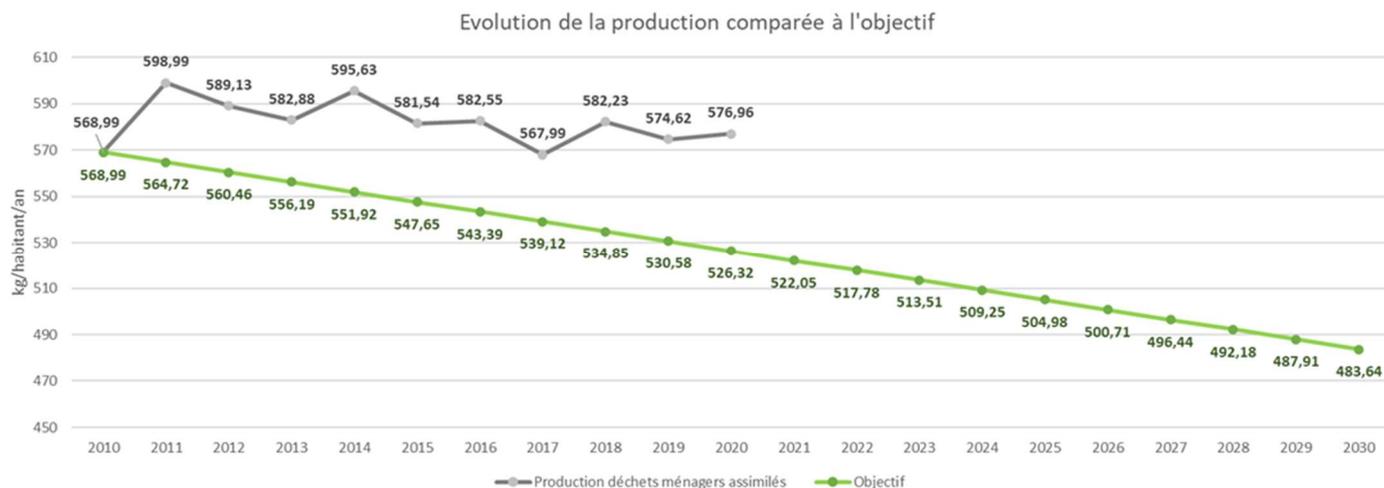
Indice de réduction des quantités de déchets par rapport à 2010

Le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la Métropole. La loi sur la Transition Écologique Pour la Croissance Verte (LTECV) en définit les objectifs de réduction. La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dont les dispositions ont été codifiées dans le code de l'environnement (article L 541-1 Code environnement), a remplacé l'objectif précédent (réduction de 10% en 2020 par rapport à 2010) par un nouvel objectif de réduction de 15% en 2030 par rapport à 2010.

En 2020 l'indice relatif aux tonnages DMA est de **101.97**, soit une légère augmentation par rapport à 2010. En prenant en compte l'évolution de la population, l'indice relatif aux kg/habitant, est de **101.39**.

Si les tonnages n'ont pas diminué entre 2010 et 2020, leur répartition a connu une évolution significative. La part d'Ordures Ménagères Résiduelles au sein des DMA est passée de 54,2% à 48%. Les tonnages concernés ont pu être détournés vers des filières séparées (Déchets Ménagers Recyclables, filières à Responsabilité Élargie des Producteurs...) permettant une meilleure valorisation et ainsi une réduction de l'impact environnemental. Par exemple, les Déchets Ménagers Recyclables ont augmenté de 6,1% (kg/habitant) sur cette période.



La prévention des déchets est la priorité fixée par la Métropole Rouen Normandie. La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et la consommation jusqu'à la collecte.

Le projet ZDZG (Zéro Déchet, Zéro Gaspillage) mené par le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR) a mis en œuvre des actions de réduction des déchets sur son territoire entre juillet 2017 et juillet 2020 dans le cadre d'une convention avec l'ADEME. Dans la continuité du partenariat mené avec le SMEDAR, la Métropole construit un programme de prévention des déchets à son échelle.

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA). En décembre 2018, le conseil communautaire de la Métropole a donc délibéré pour l'élaboration de son PLPDMA d'une durée de six ans.

La construction du PLPDMA implique le respect de multiples étapes consolidatrices. Aussi l'année 2020 a été consacrée à la construction du programme. La restitution des travaux faite à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) au dernier trimestre 2019, avait établi la nécessité de co-construire le PLPDMA avec les acteurs du tissu économique, associatif et institutionnel afin d'avoir des actions ciblées et adaptées au territoire.

Afin de coordonner les ambitions métropolitaines et la vision des différents acteurs du territoire en matière de réduction et de prévention des déchets, un world café, réunion de concertation, a été mené en février 2020. Cet événement a réuni 50 acteurs du tissu économique, associatif, et institutionnel. Ce dialogue constructif a permis de faire émerger les idées les plus probantes, les besoins les plus saillants, et les réussites les plus emblématiques. In fine, les orientations stratégiques du PLPDMA s'articulent autour de 6 thématiques qui sont :

- Réduire les déchets verts et encourager la gestion des biodéchets
- Réduire les déchets des professionnels
- Etudier les instruments économiques
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Tendre vers une consommation responsable
- Améliorer les performances de tri



En parallèle, la Métropole mène des caractérisations des déchets qui consistent à prélever des échantillons de déchets pour en faire une répartition et ainsi connaître le gisement et la composition des déchets ménagers. Le contenu des poubelles des habitants de Sotteville-lès-Rouen et du Trait ont bénéficié d'une analyse poussée. Aussi, dans une poubelle ordures ménagères, il est constaté que seulement 26% étaient réellement des ordures ménagères et que 74% étaient valorisables. En effet, 31% auraient dû être présentés à la collecte des déchets ménagers recyclables (papier, emballages), 28% des déchets auraient pu être compostés, 11% auraient pu être intégrés aux filières de réemploi, 3 % auraient pu être déposés dans les conteneurs pour le verre. L'ensemble de ces informations recueillies constitue un maillon pour affiner les orientations qui seront prises et les choix qui seront retenus tout au long du programme de prévention des déchets de la Métropole.

La sensibilisation au jardinage durable

L'animation du Club des jardiniers de la Métropole



Le Club des jardiniers de la Métropole vise à pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, à inciter à de nouvelles, et à favoriser une mobilisation citoyenne autour de ces pratiques.

Ce club est accessible à tous les habitants de la Métropole possédant un jardin ou ayant des pratiques de jardinage (cultures en pot, jardin familial, jardin partagé...) et s'engageant à y mettre en œuvre des pratiques durables. L'adhésion est gratuite et la participation aux événements se fait sur la base du volontariat.

Au 31 décembre 2020 le club comptait 1 341 adhérents, dont 91 ayant adhéré en 2020 (contre 179 en 2019). Le planning des animations a été fortement perturbé par le contexte sanitaire, puisque sur les 31 animations et rencontres prévues, seules 8 ont pu être maintenues.

La promotion des pratiques durables au jardin : vers un jardin « zéro-déchet »

Les changements de modalités de collecte des déchets végétaux opérés sur deux communes en 2019 (Déville lès Rouen et Saint Jacques sur Darnétal) ont permis de formaliser l'offre de conseil jardin à domicile « vers une gestion à la parcelle ». Une dizaine de conseils ont été réalisés en 2020 sur la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal, permettant d'engager les foyers vers une prise en compte du cycle de la matière organique et de la biodiversité dans leurs pratiques de jardinage.

Un guide pratique a également été réalisé, pour une diffusion large sur le territoire de la Métropole.

Un dispositif métropolitain de gestion des déchets verts à la parcelle incluant le soutien à l'achat de broyeurs, la mise à disposition de composteurs individuels, le conseil et la formation, a été approuvé par délibération en mars 2021.



La promotion du compostage collectif et la création de jardins partagés

La Métropole est à l'initiative d'un appel à projet « compostage et jardinage durable » qui vise les habitants d'immeubles privés et les bailleurs sociaux. Il leur est proposé un soutien à la création d'un jardin partagé ou d'un espace de plantations collectif, simultanément à l'installation d'un composteur.

Trente-cinq opérations sont actuellement en fonctionnement sur le territoire.

Cinq nouvelles installations de compostage collectif ont été réalisées en 2020, plusieurs demandes en cours ayant été reportées (elles sont mises en œuvre progressivement depuis début 2021).

La réduction des déchets : deux appels à projets

Éco-manifestations : La Métropole accompagne les organisateurs d'évènements du territoire pour qu'ils mettent en place des éco-manifestations, notamment pour réduire la production de déchets et augmenter le tri sélectif. D'autres gestes peuvent être mis en place sur d'autres enjeux (mobilité, eau, énergie...). En 2020, 24 animations, regroupant 14 120 participants, ont été accompagnées. Lors de ces animations, 210 gourdes, 2610 gobelets de 33 cl et 550 gobelets de 15 cl ont été distribués. Depuis 2014, ce sont 436 manifestations qui ont été labélisées, pour 721 033 personnes touchées.

Clubs éco-sportifs : Chaque année, un appel à projets à destination des clubs sportifs du territoire est lancé afin de réduire et valoriser leur production de déchets. Les clubs s'engagent sur une période de trois ans. En 2020, l'appel à projets a dû être reporté compte tenu du contexte sanitaire. Depuis 2014, 62 clubs (24 communes) sont accompagnés.

L'accompagnement des personnes en difficultés ou résidant en Quartiers Politiques de la Ville (Projet économies domestiques)

À la suite d'un travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux du territoire, la Métropole a mis en ligne sur le site internet de la COP21 des outils pédagogiques à destination des professionnels tels que des formations conçues afin d'accompagner les intervenants des structures sociales dans leurs démarches, des fiches d'activité, animations, ressources et informations proposées par les acteurs du territoire de la Métropole permettant d'accompagner les structures sociales, sur les sujets d'intérêt environnemental (eau, déchets, mobilité, air intérieur, alimentation, énergie...) vers une démarche autonome de sensibilisation de leurs publics.

3 modules de formation (2 sessions par an chacune) sont proposés aux structures sociales :

- Accompagner les usagers, organiser et animer un atelier cuisine éco-responsable ;
- Accompagner les usagers vers une réduction de la facture énergétique ;
- Accompagnement à la mobilité des personnes en difficulté d'insertion.

La Métropole propose également des animations à destination des usagers de ces structures. Ainsi, en 2020, ont été réalisés :

- 2 visites de déchetterie pour 14 personnes sensibilisées
- 5 ateliers « café couture » pour 26 personnes sensibilisées

Par ailleurs, la Métropole :

- A accompagné l'éco-appartement de Rouen par le financement de 5 animations pour 50 personnes en 2020.
- A proposé des temps de conseil aux intervenants sociaux qui le souhaitent afin de les aider à monter leurs projets écoresponsables.
- A organisé des ateliers de création participative (boîtes à dons) pour les structures sociales et autour de la réparation / créations de jouets et jeux (en 2020, compte tenu du contexte, 6 ont dû être annulés et 6 reportés début 2021)
- A engagé un partenariat avec le Réseau des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) de Haute Normandie afin de développer des AMAP sociales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Animations et sensibilisation sur la gestion des déchets, proposées par la Métropole

La Métropole propose des animations scolaires notamment sur le compostage ainsi qu'un parcours de visite de déchetteries et d'ateliers de réemploi, intégrant le thème de la réduction des déchets. En 2020, ont été réalisés :

- 24 animations pour 560 élèves sensibilisés.
- 5 animations « *Ma poubelle au régime* » pour 300 élèves sensibilisés
- 35 accompagnements d'écoles dans la cadre du dispositif « Fêtes d'école écoresponsables » sur le modèle des éco-manifestations. 9 590 personnes ont participé à ces fêtes scolaires.

Etant donné le contexte sanitaire, aucune visite de déchetterie et de visite d'ateliers de réemplois pour le public scolaire n'a pu être réalisée.

Le club de la cop21

Lancé le 7 avril 2020 en plein confinement, dans le cadre d'un groupe Facebook dédié, le Club de la COP21 permet l'échange entre les membres autour de la transition écologique (trucs et astuces du quotidien, infos, évènements etc). La Métropole y diffuse des messages de sensibilisation et d'éducation à l'environnement autour du réemploi, de la réduction des déchets, de l'alimentation durable, de la mobilité douce, et des économies d'énergie. Au 31 décembre 2020, le Club comptait 1 103 membres. Le lancement des « parcours de la Transition », module d'animations réservés aux membres, a été reporté pour cause de la crise sanitaire.

Mon P'tit Atelier de la COP21



Mon P'tit Atelier de la COP21 est né suite à la fermeture de l'Atelier de la COP21 en juin 2019, afin de proposer un dispositif d'animations environnementales « hors les murs » (animations événementielles ou dans les lieux de proximité accueillant du public). Les animations ont pour but de faire adopter des nouvelles habitudes conciliant l'environnement et économies, autour du "Pourquoi le faire et comment le faire", dans le cadre de la démarche « Zéro Déchet » et du « faire soi-même ».

En 2020, en s'adaptant aux contraintes sanitaires, *Mon P'tit Atelier de la COP21* a réalisé 53 animations pour 1 370 personnes sensibilisées, dans les lieux de proximité *Relais COP21* et lors d'animations événementielles communales à destination du Grand Public.

46 animations ont dû être annulées pour cause des contraintes sanitaires, dont la programmation *Earth Hour* (action internationale annuelle qui consiste à éteindre les lumières et débrancher les appareils électriques non essentiels pour une durée d'une heure), fin mars. Toutefois, une partie a pu être soit réalisée en visioconférence, soit reportée en 2021.

Dans le cadre des semaines du développement durable et de l'évènement *Rouen, capitale du monde d'après* en septembre 2020, Mon P'tit Atelier de la COP21 a proposé 19 animations auxquelles ont participé 340 personnes, et a organisé des ramassages de déchets autour de la Seine. Un Encadrement et une sensibilisation ont été assurés par des animateurs de la Métropole ou d'associations, autour de 10 points de rendez-vous en bord de Seine. Cette action a réuni 230 participants.

L'application WAG du WWF – Coach personnel d'éco-gestes quotidiens

WAG (We Act For Good) est une application du WWF permettant à l'utilisateur d'être « coaché » quotidiennement sur des éco-gestes, à travers des défis et des astuces qui lui sont donnés.

Par la convention de partenariat liant la Métropole Rouen Normandie au WWF, un portail de défis spécifiques à la Métropole est disponible sur l'application.

Les chiffres de WAG 2020 en Seine Maritime :

- 7 691 téléchargements WAG
- 5 lieux ajoutés sur la carte
- 1 188 défis commencés
- 9 754 actions cliquées

Les chiffres de WAG 2020 au niveau Métropole :

- 126 défis commencés
- 21 défis de la thématique déchets réalisés
- En moyenne, la thématique est consultée par 72 utilisateurs chaque mois

Accompagnement des changements d'organisation

Implantations des colonnes enterrées

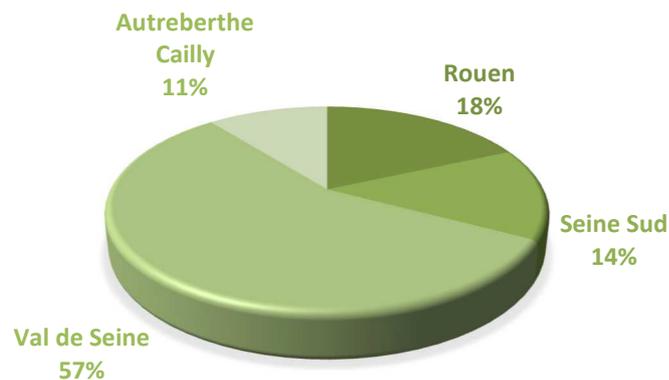
L'objectif est d'informer, sensibiliser et faire adhérer les habitants aux nouveaux dispositifs, afin de garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri des déchets et encourager de nouvelles pratiques.



En 2020, 1 675 foyers sur 41 points ont été accompagnés par la diffusion d'une communication spécifique écrite et/ou orale (porte à porte, animations spécifiques dans les Quartiers Politique de la Ville à Rouen).

Répartition par Pôle de proximité du nombre de foyers accompagnés

Répartition du nombre de foyers accompagnés



47 suivis qualité ont été réalisés sur 6 communes : 94 points de collecte, 267 colonnes. Ces suivis permettent de vérifier principalement dans l'habitat collectif l'adhésion des habitants au nouveau dispositif de collecte et de faire remonter les dysfonctionnements éventuels

Les constats à retenir :

- Les consignes sont respectées et la qualité de tri s'est trouvée améliorée,
- Présence de problèmes olfactifs dus à des sacs d'ordures ménagères non fermés ou à des déchets jetés en vrac pour 4,6 % du nombre de colonnes ordures ménagères visitées,
- Signalétique dégradée ou non conforme pour 1,4 % du nombre total de colonne visitées,
- Dysfonctionnement du matériel (tambour bloqué, serrures grippées...) pour 3% du nombre total de colonne visitées

Il est observé également que la présence d'un gardien sur place facilite le maintien de la propreté des colonnes et du site.

Des actions correctives ont été mises en œuvre sur 8 sites (rencontre des bailleurs, renouvellement de la signalétique, signalements pour le lavage de colonnes).

Changement des modalités de collecte en 2020

L'objectif est d'informer et faire adhérer les usagers aux nouveaux changements d'organisation.

En 2020, plus de 20 000 foyers ont été accompagnés (plaquette d'information, rappel des nouvelles consignes) lors des changements de jour de collecte de : Elbeuf, Caudebec les Elbeuf, Tourville la Rivière, Freneuse, Sotteville sous le Val, Oissel, La Bouille, Cléon, La Londe, Moulineaux, Orival, Saint Aubin les Elbeuf, Saint Pierre les Elbeuf, Le Houlme et Houppeville.

Amélioration de l'information des modalités de collecte des Rouennais : dans le guide déchet de Rouen, une carte des secteurs de collecte a remplacé la liste des rues. La carte simplifie la lecture des informations liées à la collecte.

Amélioration de la qualité des collectes et des performances de tri

La Métropole met en œuvre des actions de communication visant à améliorer la qualité des collectes et les performances de tri sur demande des services opérationnels, des villes, des bailleurs, des habitants (réclamations).

Amélioration des performances de tri

Initié en 2016, le plan d'amélioration des performances de tri a été poursuivi début 2020. Les communes qui présentant les moins bonnes performances en matière de tri des déchets recyclables font l'objet d'une communication accrue durant quelques mois.

En 2020, une campagne de sensibilisation sur le tri a été menée conjointement par le Smédar et la Métropole sur la commune d'Elbeuf.

L'ensemble des démarches préventives sera relancé dès que les conditions sanitaires favoriseront la communication en porte-à-porte.

Sensibilisation lors des évènements récurrents

Lors de certains évènements récurrents locaux, la Métropole accompagne les gestionnaires de collecte pour mettre en place ou renforcer le dispositif de tri des déchets et ainsi encourager les bons gestes, et trouver des solutions afin de réduire les déchets. Au regard de la crise sanitaire, les 24h motonautiques, Rouen Givré et la foire Saint-Romain ont été annulés, et de ce fait aucune sensibilisation n'a pu être effectuée. Les agents restent mobilisés pour les futures expositions commerçantes nécessitant un suivi.

Amélioration de la collecte carton

Pour répondre à une problématique de cartons dépôts sauvages présents en grande quantité dans la ville de Rouen, une étude a été lancée en 2020 et est toujours en cours afin de réfléchir à des pistes pour réguler ce flux : organisation de la collecte, nouveaux types de mobiliers urbains, démarches de collecte préservante, filières de récupérations, meilleure communication.

Amélioration de l'information en déchetterie

En 2020, la poursuite de l'installation de la nouvelle signalétique dans 8 déchetteries (7 déchetteries en 2019) a été retardée en raison de la crise sanitaire. Le marché a été notifié en décembre 2020 et la pose des panneaux a été réalisée début 2021. Cette signalétique a pour but d'accompagner le travail des gardiens et faciliter le dépôt des usagers.

Crise sanitaire

L'ensemble des mesures liées au Covid 19 a nécessité une communication spécifique dans les déchetteries, pour la distribution des sacs et l'organisation des collectes. Ainsi des panneaux, des affiches, des flyers et des supports pour le web ont été réalisés pour informer le plus rapidement et efficacement possible les usagers.

Le jour de collecte des déchets végétaux a été modifié sur la commune de Belbeuf. Un flyer explicatif a été distribué aux habitants pour les informer.

Mise en place du tri dans les bâtiments Métropole

Le déploiement du tri sur les sites de la Métropole a été freiné en raison de la crise sanitaire. La mise en place a uniquement pu s'opérer sur un site regroupant 170 agents. 55 corbeilles de tri des recyclables ont été installées et du matériel a été mis à disposition dans tous les espaces communs.

A titre expérimental, une give-box a été mise en place et est suivie sur le même site. Basé sur un principe simple où chacun peut déposer ce dont il n'a plus besoin et prendre ce qu'il désire, la give-box a pour objectif de prolonger la vie des objets et de diminuer les déchets. En parallèle, afin d'encourager les réflexes durables, une sensibilisation sur la réduction du déchet est affichée sur deux sites pour les fêtes emblématiques (Noël, Pâques, Saint-Valentin...).

Ramassages de déchets / semaine du développement durable – capitale du monde d'après

A l'occasion de « La Métropole Rouen Normandie Capitale du monde d'Après » durant la semaine du développement durable en septembre 2020, les services ont animé un atelier « Réduction des déchets : des solutions pour les professionnels ». Durant cette animation, 4 professionnels ont partagé leur expérience à travers les actions mises en place pour réduire leurs déchets, ou pour initier des boucles de l'économie sociale et solidaire.

La collecte des déchets : organisation

Les opérations de collecte sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie présentent des modalités différentes selon les flux. Les opérateurs concernés, le matériel de pré-collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux.

Les matériels mis à disposition pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets ménagers recyclables en pied d'immeubles (colonnes enterrées et semi-enterrées) ou en bout d'impasse (bacs de regroupement) sont identifiés comme une collecte en porte à porte.

Flux	Matériel de précollecte	Mode de collecte	Population desservie en porte à porte	Fréquence de collecte	Opérateurs
Ordures Ménagères Résiduelles	bacs, sacs, bacs de regroupement, colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	porte à porte	497 180	hebdomadaire à quotidienne	Régie, Coved et Veolia
Déchets Ménagers Recyclables	bacs, sacs, bacs de regroupement, colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	porte à porte	439 393	semi hebdomadaire à hebdomadaire	Régie, Coved et Veolia
Déchets Ménagers Végétaux	bacs et sacs	porte à porte	221 753	hebdomadaire de mars à novembre, mensuelle de décembre à janvier	Coved et Veolia
Verre	colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	apport volontaire	-	-	Régie et Coved
Déchets Ménagers Recyclables	colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	apport volontaire	-	-	Coved
Encombrants	-	sur rendez-vous	497 180	-	Régie, Coved et Veolia
Tout venant incinérable	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Tout venant non incinérable	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Gravats	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Déchets végétaux	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Ferraille	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Carton	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Amiante	benne sur site dédié	apport volontaire sur rendez-vous	-	-	Régie et Veolia
Batteries	local en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Huiles minérales	local en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	local en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
DDM (déchets dangereux des ménages)	local en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
ECO DDS (déchets diffus spécifiques)	local en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Piles et Néons	local en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Bouteilles de Gaz	rack spécifique	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Pneus	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Textiles, linges et chaussures (TLC)	colonnes aériennes	apport volontaire	-	-	Solidarité Textiles

La collecte concerne les déchets ménagers ainsi que les déchets assimilés*.

**Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.*

27 983 entreprises (Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2020) sont implantées sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et sont susceptibles d'avoir recours au service de collecte. Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 21,7% des ordures ménagères résiduelles et 13,4% des collectes séparées. Soit, pour la Métropole, **29 804** tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles et **2 965** tonnes de Déchets Ménagers Recyclables.

Redevance Spéciale Incitative

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages. Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est 2 640 litres/semaine pour les producteurs qui s'acquittent de la TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés. L'objectif de cette redevance est d'éviter de faire peser sur les ménages les coûts de collecte et de traitement lié à l'activité économique. Il a par ailleurs pour vertu de sensibiliser les entreprises à la réduction et à la bonne gestion de leur quantité de déchets en favorisant le tri des déchets valorisables via un tarif incitatif.

Seuil de collecte pour les producteurs non ménagers

La Métropole Rouen Normandie n'applique aucun seuil de collecte au-delà duquel les déchets ne peuvent être collectés par le service public.

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

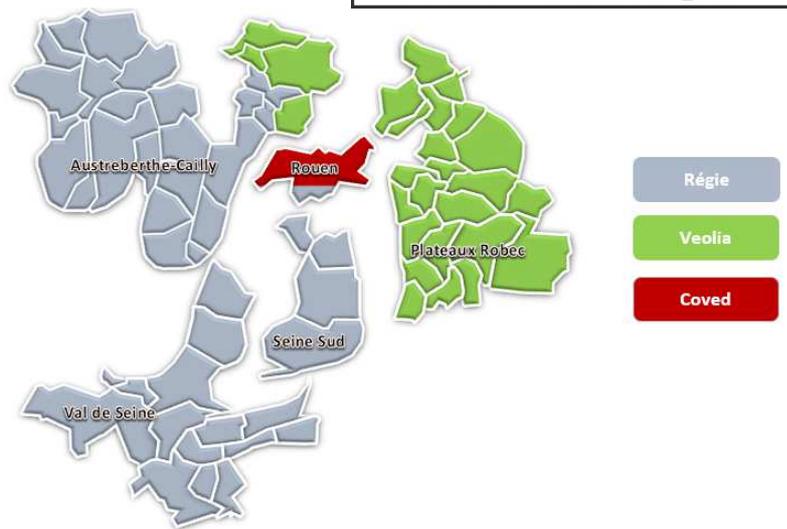
Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le

SLO

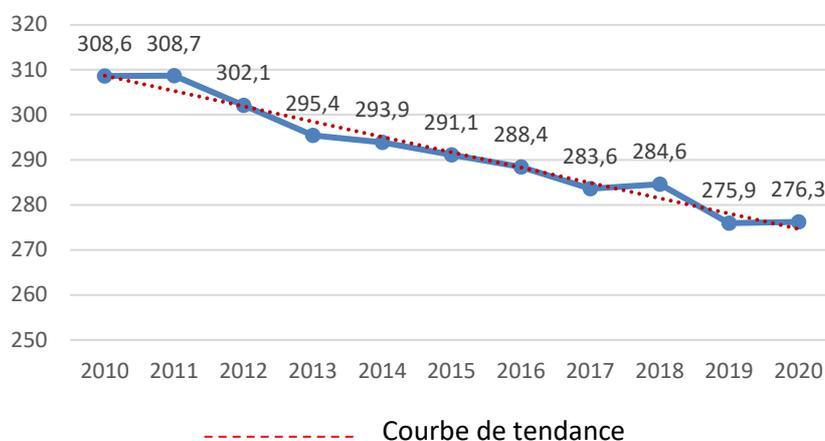
ID : 076-200023414-20210705-C2021_0169-DE

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Veolia), la fréquence varie d'une collecte hebdomadaire (C1) à une collecte quotidienne (C7) selon les secteurs.



- 1 fois par semaine
- 1 fois par semaine avec certains secteurs en 2 fois
- 2 fois par semaine
- Plus de 2 fois par semaine

Ordures Ménagères Résiduelles
(kg/an/hab)



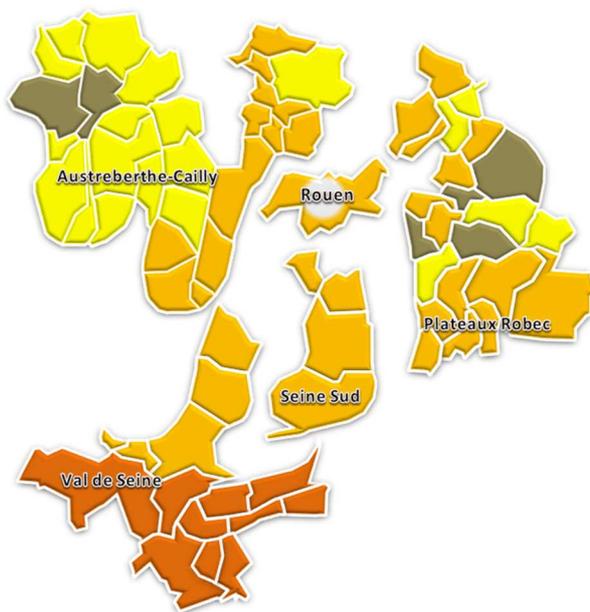
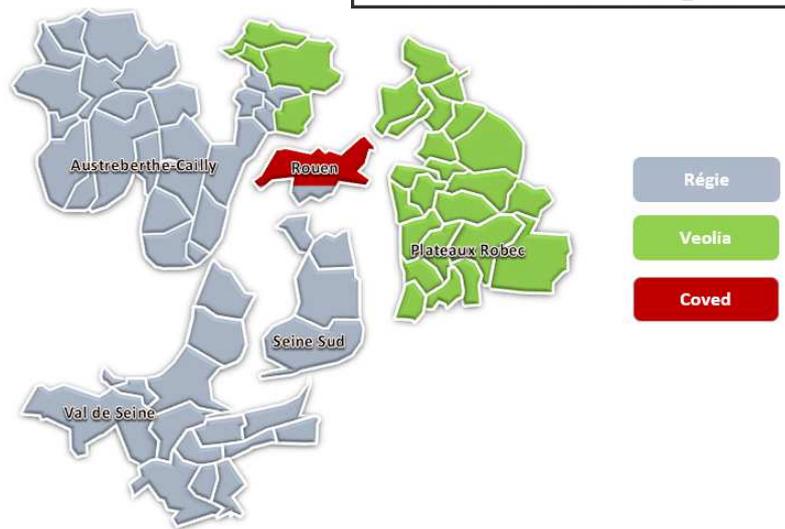
Au cours de l'année 2020, la production d'Ordures Ménagères Résiduelles par habitant a augmenté de **0,1%**. Cela représente une hausse de **0,4 kg/hab/an** par rapport à 2019.

Après avoir connu une forte diminution en 2019, la production d'ordures ménagères s'est stabilisée au cours de l'année 2020.

Parallèlement aux Ordures Ménagères Résiduelles, les déchets recyclables non conformes sont réorientés vers l'incinération lors du vidage au centre de tri. En 2020, ces **refus** représentent **624 tonnes**, soit **1,26kg/hab/an** et sont en augmentation par rapport à 2019.

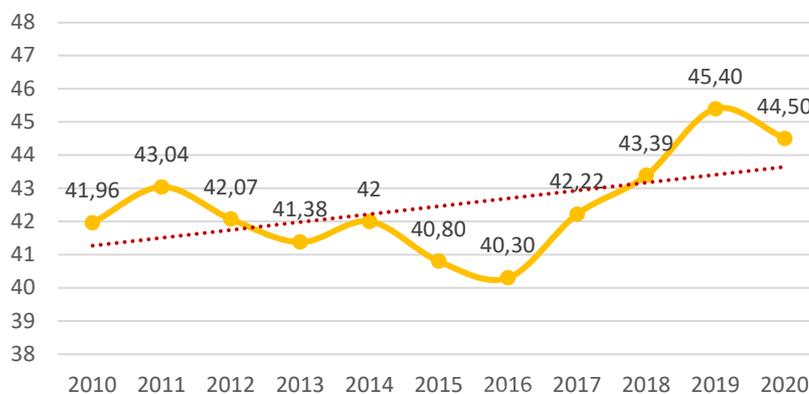
Les Déchets Ménagers Recyclables (DMR)

Les Déchets Ménagers Recyclables sont collectés en porte à porte sur la quasi-totalité du territoire, seule une partie de l'intra-boulevard de Rouen est collectée en apport volontaire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Veolia). La fréquence varie d'une collecte toutes les deux semaines (C 0,5) à une collecte par semaine (C1).



-  1 fois toutes les 2 semaines en bacs
-  1 fois toutes les 2 semaines en bacs avec certains secteurs en hebdomadaire
-  1 fois par semaine en bacs
-  1 fois par semaine en sacs
-  En apport volontaire dans l'intra-boulevard

Déchets Ménagers Recyclables (kg/an/hab)



Courbe de tendance

Evolution des consignes de tri

La production de *Déchets Ménagers Recyclables* a diminué de **2%** en 2020, pour atteindre **44,5kg** par an et par habitant correspondant à une baisse de **537 tonnes**. Comparativement à 2016, année d'évolution des consignes de tri provoquant une inversion de la tendance ce sont 1 968 tonnes supplémentaires qui ont été collectées au cours de l'année. La performance de tri* atteint donc **13,8%** contre **14,1%** en 2019.

L'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire, **3 073 tonnes** de déchets ménagers recyclables ont été incinérés à la suite de la fermeture du centre de tri.

$$* \left(\frac{t_{DMR}}{t_{OMR} + t_{DMR} + t_{refus}} \right)$$

Le Verre

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

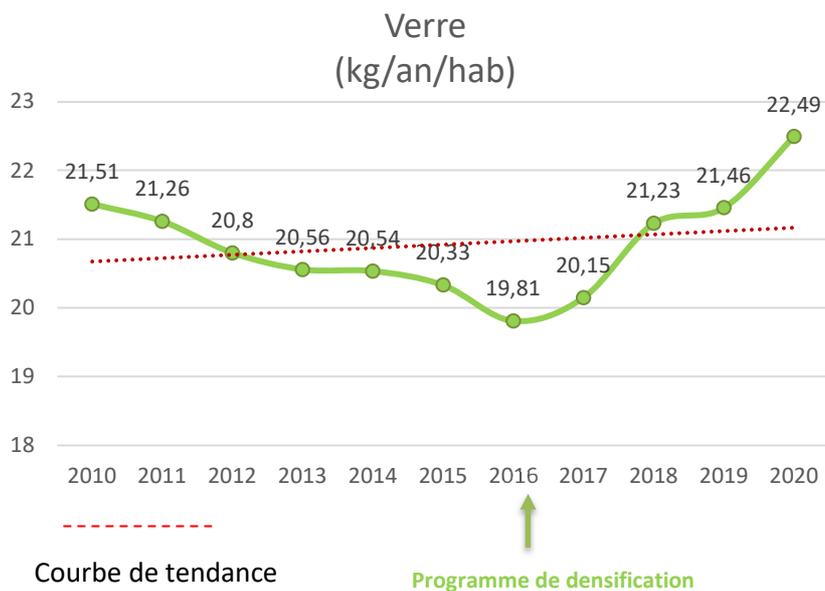
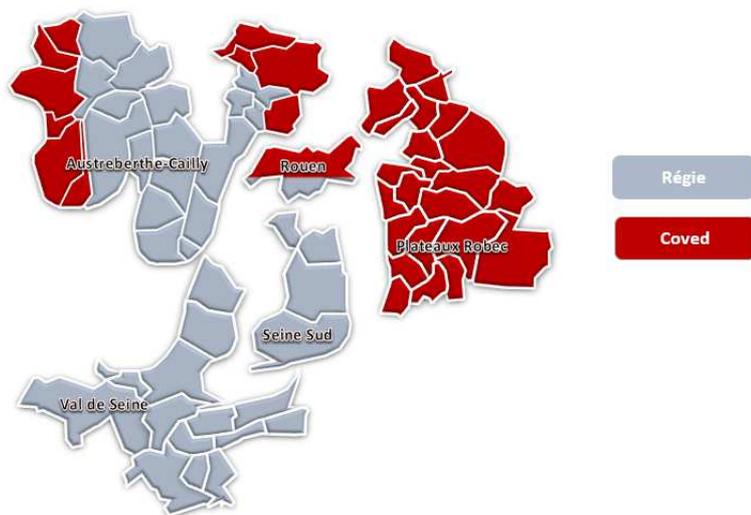
Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 076-200023414-20210705-C2021_0169-DE

L'ensemble du territoire est collecté en apport volontaire, la collecte est assurée par la régie et par un prestataire (Coved).



La production de verre a connu une progression de **472 tonnes** pour atteindre **22,49 kg/an/habitant** par rapport à 2019. Ce qui représente une hausse de 4,82%.

Le programme de densification des points de collecte mis en œuvre en 2016 ainsi que les actions d'amélioration du tri permettent d'obtenir ces résultats. En comparaison à l'année 2016 et le début du programme, ce sont 2 171 tonnes supplémentaires collectées en 2020.

Les Encombrants et Dépôts Sauvages

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

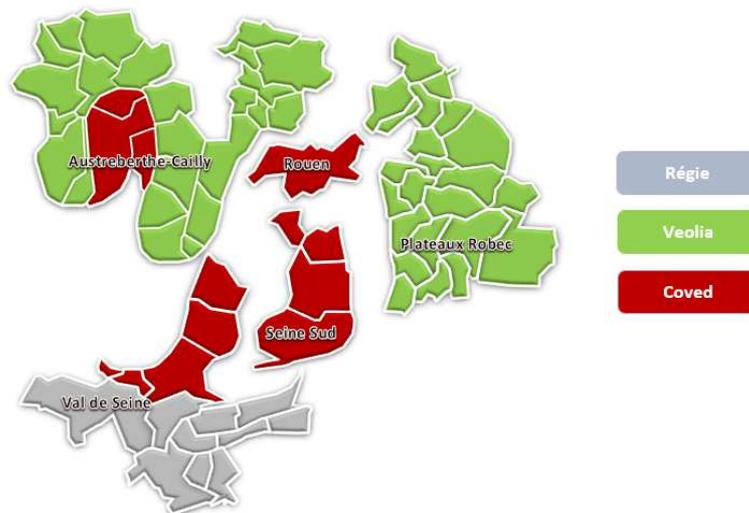
Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le

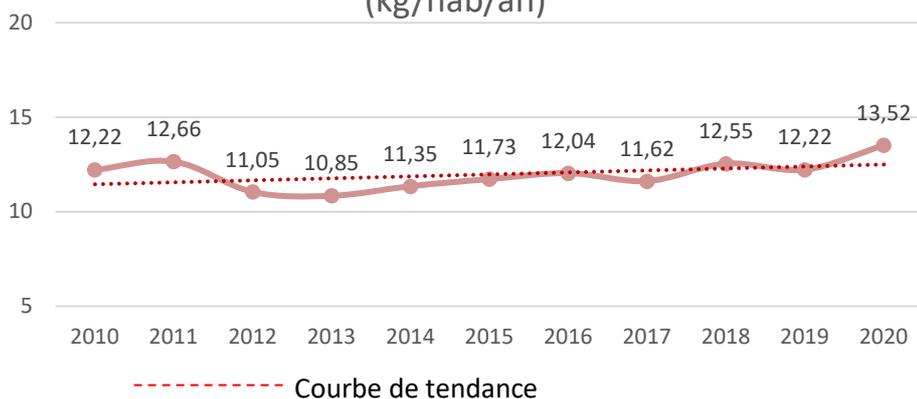
SLOW

ID : 076-200023414-20210705-C2021_0169-DE

La collecte des Encombrants est généralisée à l'ensemble du territoire de la Métropole. Elle est planifiée mensuellement pour l'habitat collectif et effectuée suite à une prise de rendez-vous téléphonique par le biais de Ma Métropole pour les particuliers. La collecte des encombrants est assurée, selon les communes, par des prestataires privés ou par la régie. Les dépôts sauvages signalés sont collectés communément aux encombrants.



Encombrants et Dépôts Sauvages
(kg/hab/an)



La quantité des encombrants et dépôts sauvages collectés a augmenté de **621 tonnes** par rapport à 2019.

La quantité produite par habitant passe ainsi de **12,22** à **13,52 kg/hab/an** soit une hausse de **10,6%**.

Les Déchets Ménagers Végétaux (DMV)

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

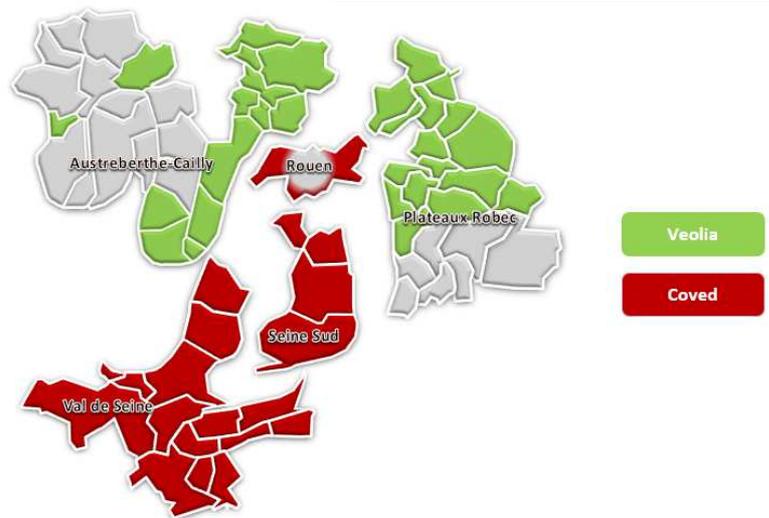
Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le

SLO

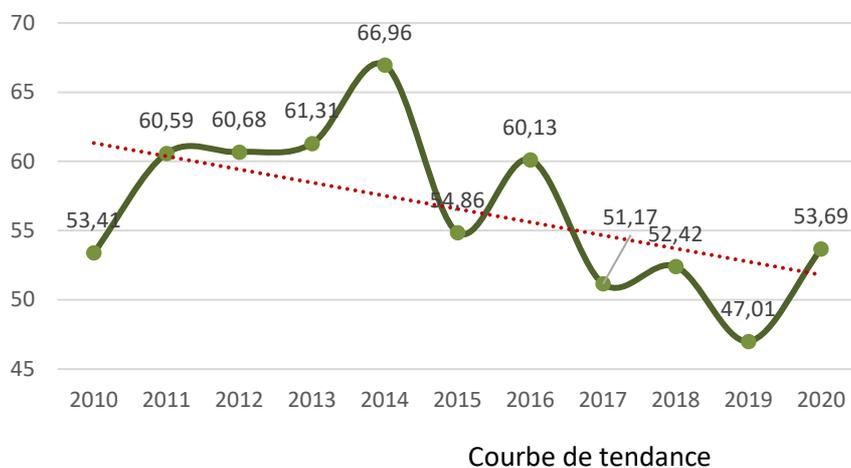
ID : 076-200023414-20210705-C2021_0169-DE

La collecte des Déchets Ménagers Végétaux, est effectuée en porte à porte sur 49 communes. Les autres communes sont collectées en apport volontaire via le réseau de déchetteries. La collecte est, selon les zones, assurée par les prestataires (Veolia, Coved).



- Apport volontaire au réseau de déchetteries
- 1 fois par semaine en sacs
- 1 fois par semaine en bacs

Déchets Ménagers Végétaux (kg/hab/an)



L'année 2020 a été marquée par une hausse de **3 228 tonnes** par rapport à 2019. La crise sanitaire a provoqué un transfert d'une partie des déchets végétaux du réseau de déchetteries vers la collecte en porte à porte.

La quantité produite par habitant en 2020 augmente de **14,2%** et atteint **53,69 Kg/hab/an**. Rapporté à la population bénéficiant du service (221 753 usagers) cela représente **120 kg/an/hab**.

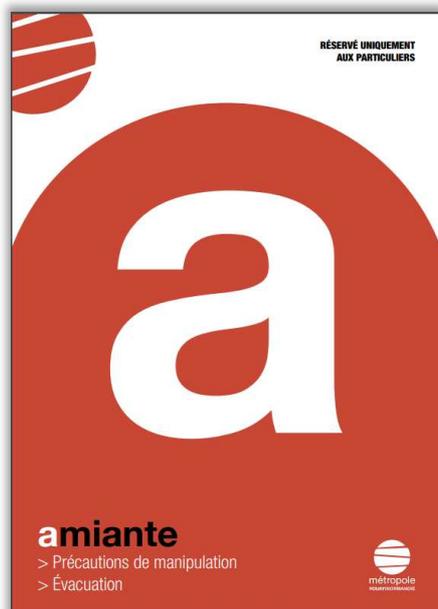
Il est difficile d'interpréter une tendance générale sur ce flux dont la variabilité est principalement liée aux conditions climatiques mais une tendance baissière semble cependant se dessiner.

La collecte des déchets amiantés s'effectue le samedi matin sur rendez-vous sur un site spécifique adapté. Une rencontre préalable au domicile de l'utilisateur est assurée par les agents métropolitains qui sensibilisent les riverains au danger de l'amiante et leur expliquent la procédure de collecte et d'emballage de l'amiante. Ils leur distribuent des sacs adaptés à leurs quantités de déchets amiantés. En 2020, **185 tonnes** (contre 214 tonnes en 2019) ont été collectées lors de ces rendez-vous mais également à la suite de dépôts sauvages.

Evolution des tonnages amiantés collectés



L'année 2020 marque une inflexion de la tendance qui s'explique par la suspension temporaire de l'activité en raison de la crise sanitaire.



Retrouvez toutes les informations pour évacuer votre amiante en toute légalité sur le site <http://www.metropole-rouen-normandie.fr>

Le réseau de déchetteries

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 076-200023414-20210705-C2021_0169-DE

Le réseau de déchetteries de la Métropole permet aux usagers de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte en raison de leur nature ou de leur volume, **16 déchetteries** sont à disposition des usagers sur le territoire de la Métropole.

Les différents flux de déchets listés page 26 sont acceptés sur l'ensemble du réseau à l'exception des déchets suivants :

- *L'amiante : collectée sur rendez vous sur le site de Petit Quevilly*
- *Les pneus de véhicules légers : uniquement à Anneville Ambourville, Bois Guillaume, Boos, Cléon, Saint Etienne du Rouvray et Le Trait*



Anneville-Ambourville 2701 route de Bourg Achard

Bois-Guillaume 2001, rue Herbeuse

Boos Rue des Canadiens

Caudebec-lès-Elbeuf Zone d'activité du Clos Allard

Cléon Rue Marie-Louise et Raymond Boucher

Darnétal Sente de la Ravine

Déville-lès-Rouen Impasse Barbet

Duclair Hameau les Monts

Grand-Couronne Allée Côte Mutel

Maromme-St Jean du Cardonnay - Côte de la Valette

Le Petit-Quevilly Chemin du Gord

Rouen Quai du Pré aux Loups

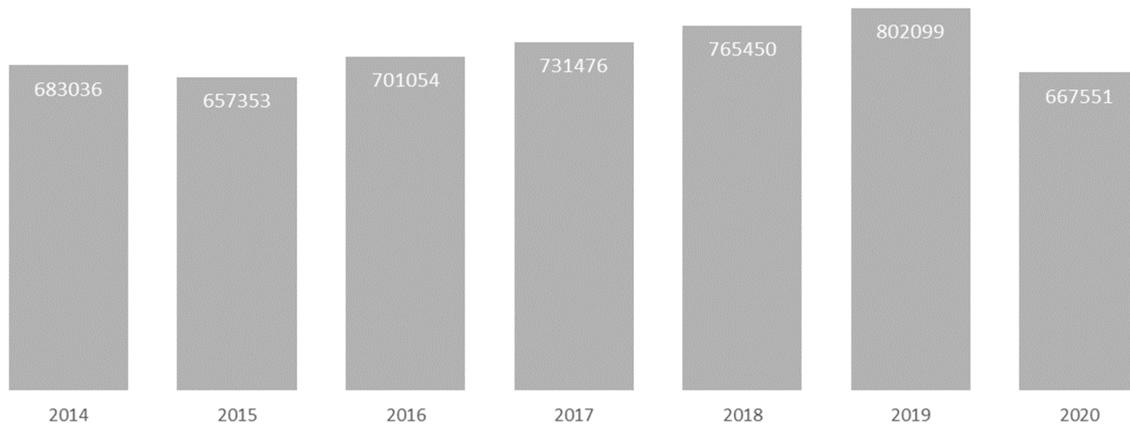
Saint-Étienne-du-Rouvray Rue Désiré Granet

Saint-Martin-de-Boscherville Chaussée Saint-Georges

Sotteville-lès-Rouen Chemin de Halage

Le Trait Boulevard Industrie

Fréquentation du réseau de déchetteries (nombre de visites)



En 2020, les seize déchetteries du réseau de la Métropole ont accueilli **667 551** visiteurs, soit une baisse de **16,8%** par rapport à 2019 provoquée par les fermetures de sites liées à la pandémie.

Les artisans et commerçants du territoire peuvent bénéficier d'un accès payant à la déchetterie de Rouen. Les déchets acceptés, volumes et tarifs sont fixés par le règlement intérieur du réseau de déchetteries. En 2020, ce service a généré **183 753€** de recettes contre 161 942€ en 2019, ce qui représente une augmentation de **13,5%**. L'extension de l'accueil des professionnels dans les déchetteries de Cléon et Le Trait est à l'étude.

Les apports en déchetterie des services techniques municipaux (DSTM) ont quant à eux généré **750 €** de recette contre **1 261€** en 2019.

Evolution de l'organisation de la collecte

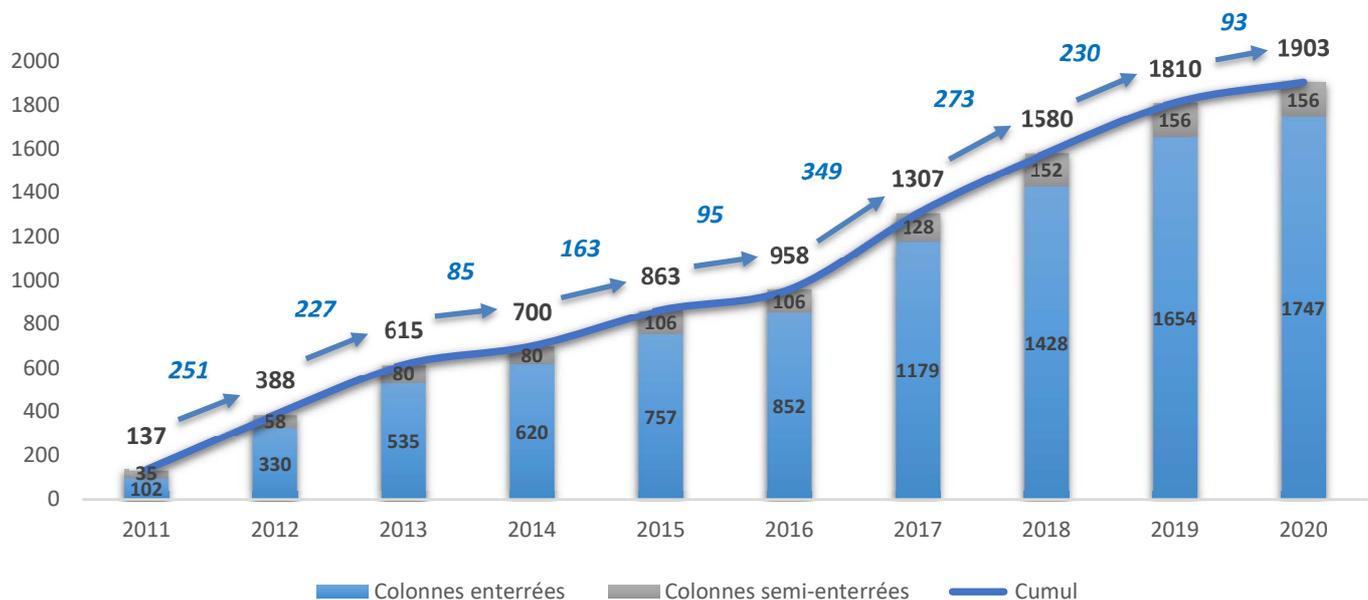
La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte. Sur la période 2015-2020, de multiples actions sont menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux).

Sur l'année 2020, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- La densification des points de collecte en apport volontaire du verre dans le cadre d'un appel à projets CITEO qui vise l'implantation de 71 points supplémentaires à l'horizon de l'été 2021.
- La refonte du système de facturation des professionnels en déchetterie.
- La réorganisation des tournées de collecte pour 13 communes pour une mise en œuvre au 4 janvier 2021.

Parallèlement, la Métropole Rouen Normandie poursuit son programme d'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, plus adaptées à certaines typologies d'habitat, particulièrement au pied des immeubles permettant ainsi la réduction des fréquences et de la pénibilité du travail ainsi qu'une meilleure intégration dans le paysage. **93 colonnes supplémentaires** ont été implantées en 2020, portant le nombre total à **1 903**.

Nombre de colonnes enterrées et semi-enterrées implantées



La collecte des déchets : bilan

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

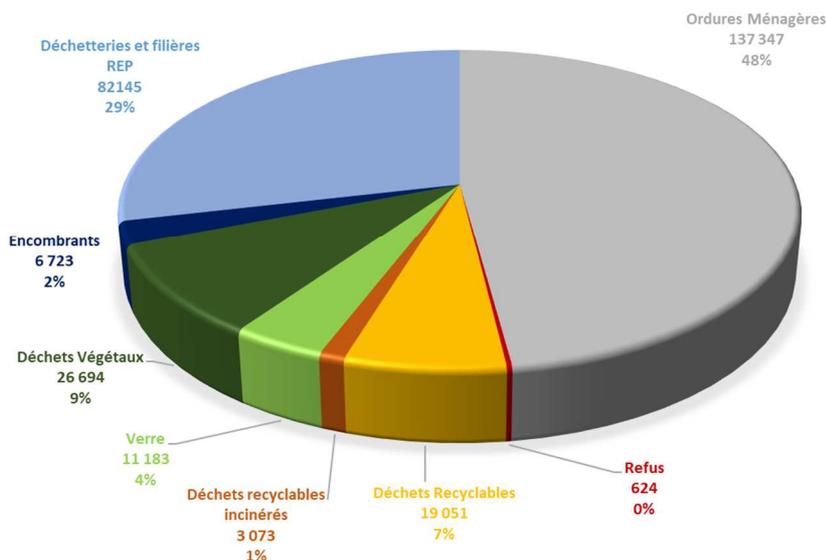
Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 076-200023414-20210705-C2021_0169-DE

RÉPARTITION DES TONNAGES 2020



	Tonnages		Evolution	
	2019	2020	Valeur	%
Ordures Ménagères	137 739	137 347	-392	-0,28%
Refus	225	624	399	177,33%
Déchets Recyclables (y compris incinérés)	22 661	22 124	-537	-2,37%
Verre	10 711	11 183	472	4,41%
Déchets Végétaux	23 466	26 694	3 228	13,75%
Encombrants	6 102	6 723	621	10,18%
Déchetteries et filières REP	85 928	82 145	-3 783	-4,40%
	286 832	286 840	8	0,00%

*Sont identifiés comme refus les déchets recyclables réorientés vers l'incinération lors du vidage au centre de tri (présence d'ordures ménagères, déchets souillés...)

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire. Les aménagements conduits par les services ont permis de maintenir le service sans interruption. Cependant, l'épidémie a provoqué la fermeture temporaire du centre de tri ainsi que celle des déchetteries occasionnant ainsi des transferts de flux importants. Les tonnages collectés en porte à porte, en apport volontaire ou par le réseau de déchetteries sont stables (+8 tonnes). Cependant, d'importantes variations par flux sont à noter :

- 3 073 tonnes de déchets ménagers recyclables collectées séparément ont été incinérées à la suite de la fermeture du centre de tri durant 8 semaines.
- Les tonnages collectés via le réseau de déchetteries et les filières REP ont diminué de 4,4% soit 3 783 tonnes. Ceux-ci ont en partie été reportés vers la collecte en porte à porte des déchets végétaux (+ 3 228 tonnes) ainsi que vers les encombrants et dépôts sauvages (+621 tonnes).
- Les refus de tri ont également connu une forte progression au cours de l'année (+ 399 tonnes)

Evolution des tonnages collectés en déchetterie	2019	2020	Evolution (t)	Evolution (%)
TVI (Tout Venant Incinérable)	14 828	14 169	-659	-4,4%
TVNI (Tout Venant Non Incinérable)	21 125	21 098	-27	-0,1%
Gravats	20 573	20 619	46	0,2%
Déchets Végétaux	17 126	14 580	-2 546	-14,9%
Ferraille	3 375	3 299	-76	-2,3%
Carton	363	426	63	17,3%
Amiante	214	185	-29	-13,4%
Batteries	39	33	-6	-15,1%
Huiles Minérales	127	106	-21	-16,6%
DDM (Déchets dangereux des ménages)	376	364	-12	-3,1%
D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	2 394	2 264	-130	-5,4%
ECO DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	284	254	-30	-10,5%
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	3 583	3 395	-188	-5,2%
TLC (Textiles, Linges et Chaussures)	1 391	1 226	-165	-11,9%
Pneus	105	102	-4	-3,4%
Bouteilles de Gaz	4	5	1	14,8%
Piles et Néons	22	21	-1	-2,8%
Cumul	85 928	82 145	-3 783	-4,4%

Les tonnages collectés par le biais du réseau de déchetteries ont diminué de **4,4%** par rapport à l'année passée avec une baisse du nombre de visites en déchetterie de **16,8%**.

Ces fortes baisses ont grandement été conditionnées par la fermeture temporaire du réseau de déchetterie occasionnée par la crise sanitaire.

Le traitement des déchets

Pour le traitement, la Métropole Rouen Normandie a transféré sa compétence au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR). Créé en 1999, ce Syndicat regroupe à ce jour 5 intercommunalités dont la Métropole, soit 608 000 habitants dont environ 80 % résident sur le territoire de la Métropole. Le SMEDAR a pour objet de coordonner le traitement et la valorisation des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

Les équipements du SMEDAR au 1^{er} janvier 2019



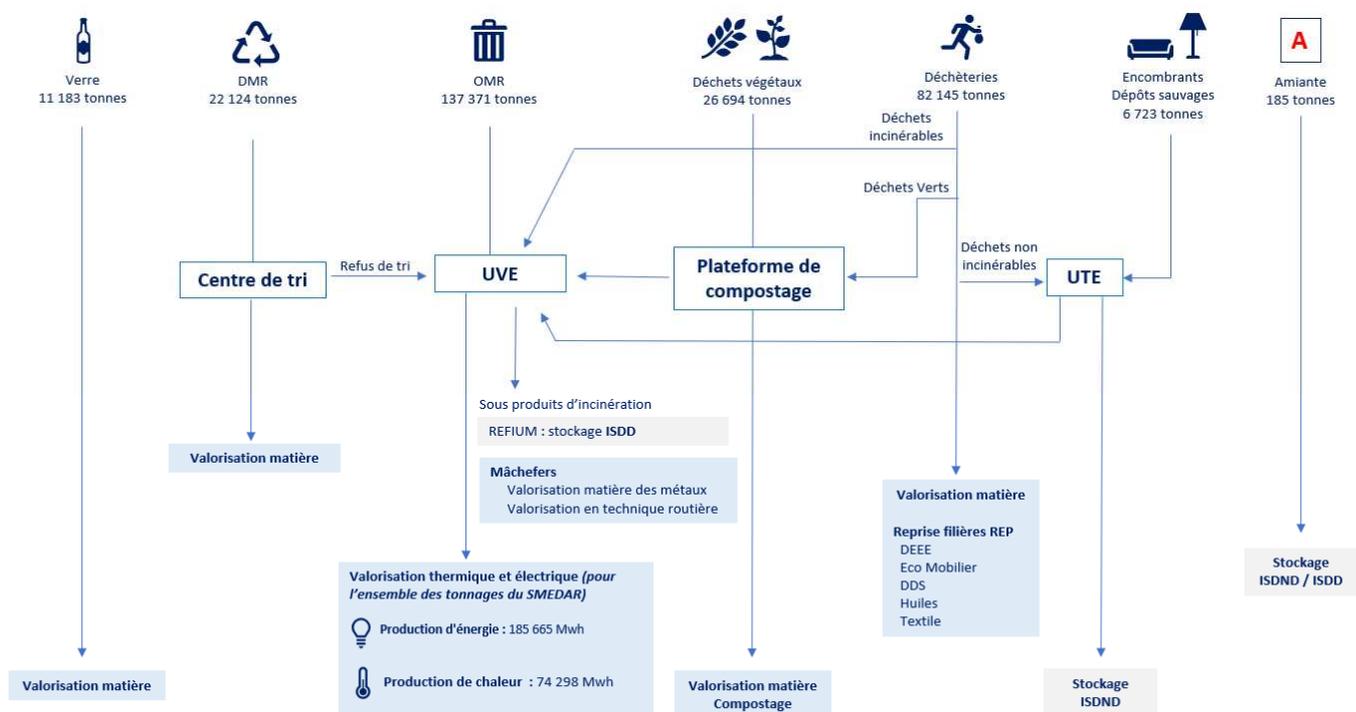
Source : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS SMEDAR 2019

L'ensemble des déchets collecté par les services métropolitains, ainsi que les déchets déposés dans les points de dépôt sur le territoire, sont pris en charge par les sites du SMEDAR pour leur traitement ou leur valorisation, à l'exception des textiles, Huiles usagées et DEEE. Le SMEDAR a pour mission d'assurer les opérations de traitement et de valorisation des déchets, ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

Le SMEDAR a ainsi opté pour un schéma multi-filières de valorisation des déchets : valorisations matière, organique et énergétique. Le SMEDAR dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE), d'un centre de tri, d'une Unité de Traitement des encombrants, située au 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly, ainsi que de 2 centres de compostage situés à Saint-Jean-du-Cardonnay, et à Cléon.

Le traitement des déchets des différents adhérents du SMEDAR étant mutualisé, il n'est pas possible de fournir des données spécifiques à la Métropole en dehors des tonnages entrants détaillés ci-dessous. Les quantités valorisées ainsi que les taux de valorisation présentés le sont à l'échelle de l'ensemble des adhérents du SMEDAR.

Les filières de traitement des déchets Métropolitains



* Ce réseau de chaleur permet d'alimenter 10 000 logements et plusieurs bâtiments publics des communes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly, ainsi que le siège du SMEDAR

Taux global de valorisations des déchets accueillis sur le site du SMEDAR

Le total général de déchets de la Métropole traités, par incinération, recyclage, compostage ou enfouissement, s'élève à 279 071 tonnes pour l'année 2020. A l'échelle du SMEDAR, ce sont 460 367 tonnes qui ont intégré les différentes filières.

Sur ce total :

- 41 083 T de déchets ont été triées et envoyées en recyclage matière (8,9 %)
- 60 588 T ont fait l'objet d'une valorisation agronomique (13,2 %)
- 330 999T ont été traitées par valorisation énergétique (72 %)



Ainsi, **94,1%** des déchets traités par le SMEDAR ont pu être valorisés en 2020.

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage

Le SMEDAR affiche un indice de réduction des déchets non dangereux (DND) envoyés en installation de stockage (ISDND), de -23.20% entre 2010 et 2020. Cet indice est stable entre 2019 et 2020.

Performance énergétique de l'installation

La performance énergétique du SMEDAR est de 96.8 % pour l'année 2020.

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

Le SMEDAR est engagé dans une démarche « culture sécurité » depuis 2016, ainsi que dans la Cop21 locale de la Métropole Rouen-Normandie, et a mis en œuvre une démarche « Stratégie Environnement », destinée à réduire son impact environnemental. Celle-ci se poursuivra en 2021 par l'évaluation de l'impact de chaque activité, afin de dégager et mesurer les axes principaux d'amélioration.

Actions en faveur de l'environnement

UTE

L'UTE (Unité de Tri des Encombrants) a été mise en œuvre début 2006, dans le but de trier les déchets arrivant sur site, et destinés à partir en ISDND (encombrants et bennes des déchetteries non incinérables). Cette unité de tri, permet de récupérer la part valorisable de ces déchets, et de limiter les quantités à destination des ISDND.

Cette unité a vu ses tonnages augmenter depuis 2006. Pour augmenter la capacité d'accueil et de tri de ces déchets, et améliorer les conditions de travail de ses agents, le SMEDAR envisage un déménagement de cette unité sur une nouvelle partie du site, permettant une plus grande surface de travail.

Rejets atmosphériques

Le SMEDAR se met en ordre de marche en vue d'appliquer les dispositions de la directive Européenne BREF Incinération, qui vise à contrôler plus fréquemment les rejets atmosphériques et limiter les rejets gazeux.

Des travaux sont à prévoir sur les rejets gazeux de l'UVE et de l'unité de maturation des mâchefers.

Eclairage du centre de tri

Le SMEDAR a modifié l'ensemble de son système d'éclairage, passant en éclairage LED, permettant ainsi d'envisager une baisse de la consommation d'électricité de 70%

Assurer les débouchés permettant une valorisation des déchets

Afin de diversifier les usages potentiels des mâchefers et de faciliter leur réemploi, le SMEDAR travaille actuellement et en association avec l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESICT), sur un projet d'intégration des mâchefers à différentes résines afin de permettre de nouveaux débouchés pour ces sous-produits d'incinération.

La diversification de l'utilisation des mâchefers dans les travaux de construction, permet d'assurer des débouchés de valorisation pour ces sous-produits. Un travail est également en cours sur la biomasse, matière organique issue du compostage des déchets végétaux, pour diversifier les débouchés, en partenariat avec deux écoles d'ingénieurs (l'Institut National des Sciences Appliquées et UniLaSalle) et la société Fertivert. Il s'agirait de permettre, par un procédé thermique, la création de « biochar », un amendement du sol, utilisé en agriculture pour augmenter la qualité des sols et leur productivité.

Actions de prévention de la sécurité des agents

UVE

Des travaux de mise en conformité sont menés depuis 2018 pour répondre aux différentes directives ATEX (Directive 2014/34/UE pour les équipements destinés à être utilisés en zones ATEX, et 1999/92/CE pour la protection des travailleurs). Ces travaux consistent à installer sur l'U.V.E. des systèmes de détections de gaz ainsi que des systèmes d'alertes associés, afin de prévenir tout risque d'explosion, à changer les armoires de pilotage des brûleurs « Dénox » des 3 lignes d'incinération et à mettre en place une platine de contrôle des débits de gaz et d'air. De nouvelles modifications ont été réalisées en 2020 (changement des systèmes de détection, arrivés en fin de vie).

Interventions et maintenance des équipements du centre de tri

Dans le cadre de son amélioration continue, le SMEDAR réalise des actions sur ses équipements, afin de maintenir un niveau de sécurité optimum, et d'ergonomie au poste de travail des agents.

Design de service

Le SMEDAR est engagé dans une démarche « Design de service » destinée à améliorer la qualité de vie au travail des agents. Initiée sur le quai de transfert de Cléon en 2019, elle s'est poursuivie en 2020 avec la réalisation d'une étude destinée à modifier et améliorer la réception des déchets ménagers recyclables. La construction d'une nouvelle salle pour les pontiers est également prévue.

Ces modifications ont pour objectif d'améliorer les conditions de travail des agents, et des visites des usagers du site. Les travaux seront effectués en 2021.

L'UVE

L'UVE (Unité de Valorisation Energétique) se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly.

L'UVE a une capacité annuelle de 325 000 tonnes d'incinérables.

L'année 2020 a été marquée par deux fermetures du centre de tri liées à la crise sanitaire et à un accident de travail sur ligne, nécessitant l'orientation des déchets recyclables, vers le centre d'incinération.

L'UVE a bénéficié d'une dérogation accordée par la DREAL pour augmenter temporairement sa capacité d'incinération pour l'année 2020, afin de pallier aux deux fermetures du centre de tri.

Provenances des incinérables	Tonnages 2020
Collecte des OMR	330 999.42*
Refus de tri – Centre de Tri	
Incinérables - UTE	
Incinérables - déchetteries	
Résidus DV – Plateforme de compostage	

**données à l'échelle du SMEDAR*

Le centre de tri

Le Centre de Tri se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly.

Le centre de tri dispose d'une capacité annuelle de 35 000 tonnes*

Tonnages traités en 2020 : 32 997 tonnes*

Tonnage verre en transit sur le centre de tri : 15 035 tonnes*

**Données à l'échelle de l'ensemble des adhérents du SMEDAR*

Flux de déchets	Filières de traitement
Acier	Véolia – Rouen (76)
Aluminium	Véolia – Rouen (76)
Briques alimentaires	REVIPAC – Hondouville (27)
Carton	Paperec – Paris (75)
Plastiques	VALORPLAST – Puteaux (92)
Verre	Sibelco – Saint-Vigo-d'Ymonville (76)
Papier	Chapelle Darblay – Grand Couronne (76)
Gros de magasin	Ecophyse – Neuvy (37) GDE Normandie – Grand-Quevilly (76) Paperec – Saint Herblain (44)

L'UTE

L'UTE (Unité de traitement des encombrants) se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly. L'UTE a pour but de trier les déchets en provenance de la collecte des encombrants, des dépôts sauvages, ou des déchetteries, et destinés à partir en ISDND.

Cette unité de tri, permet de récupérer la part valorisable de ces déchets, et de limiter les quantités à destination des ISDND.

Tonnages traités en 2020 : 36 609 tonnes à l'échelle du SMEDAR

Plateforme de compostage

Les plateformes de traitement pour produire du compost se situent à Saint Jean du Cardonnay et Cléon.

La capacité annuelle totale de traitement est de 51 000 tonnes, répartie sur les sites de Saint Jean du Cardonnay (40 000 tonnes) et de Cléon (11 000 tonnes)

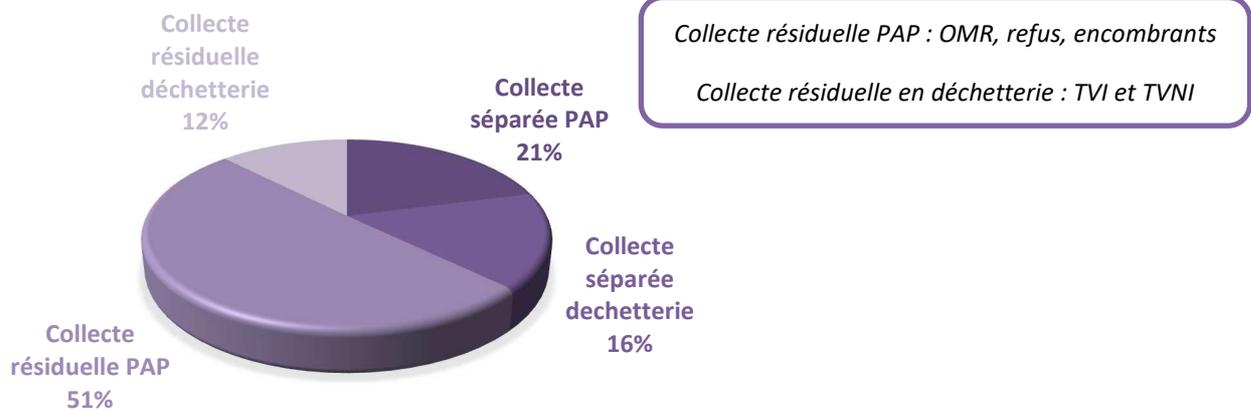
Tonnages traités en 2020 : 60 588 tonnes à l'échelle du SMEDAR

Déchets issus des déchetteries

Les déchets des déchetteries sont triés par les usagers et envoyés vers les filières de traitement. Cependant, les déchets non incinérables issus des déchetteries transitent vers l'unité de tri des encombrants (UTE) du SMEDAR, afin d'en extraire la partie valorisable.

Flux de déchets	Filières de traitement
Déchets incinérables	SMEDAR UVE – Grand Quevilly (76)
Déchets non incinérables	SMEDAR UTE – Grand Quevilly (76)
Déchets verts	Plateforme de compostage – Saint-Jean-du-Cardonnay (76)
DEEE	Véolia – Contrat Eco-Système
DEA	Sita – Contrat Eco-mobilier
Gravats	SERAF – Tourville-la-Riviere (76) ISDI CBN – Tourville-la-Riviere (76) ISDI
Métaux ferreux et non-ferreux	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT -Grand-Quevilly (76) GARDET & DE BEZENAC - Yvetot (76) DERICHEBOURG - Grand-Quevilly (76) REVIVAL (Grand-Quevilly – 76) D'HONT (Beaussault – 76).
DDS	Plateformes de regroupement et de traitement TRIADIS (Rouen-76)
Amiante	SUEZ – Urville (14) - ISNDN

La réduction de l'impact environnemental de la gestion des déchets constitue un enjeu majeur, qui est intégré dans le programme de modernisation de la collecte. Les performances de tri, ainsi que le développement de collectes séparées telles que les filières REP, permettent de réduire la part de déchets résiduels (62,7% en 2020 contre 62,8% en 2019).



Article R. 541-49-1 du Code de l'environnement : la collecte séparée désigne « une collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique. »

Les filières REP (**R**esponsabilité **E**largie du **P**roducteur) permettent notamment de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que la Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchetteries, à l'exception de la collecte des TLC, qui s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.

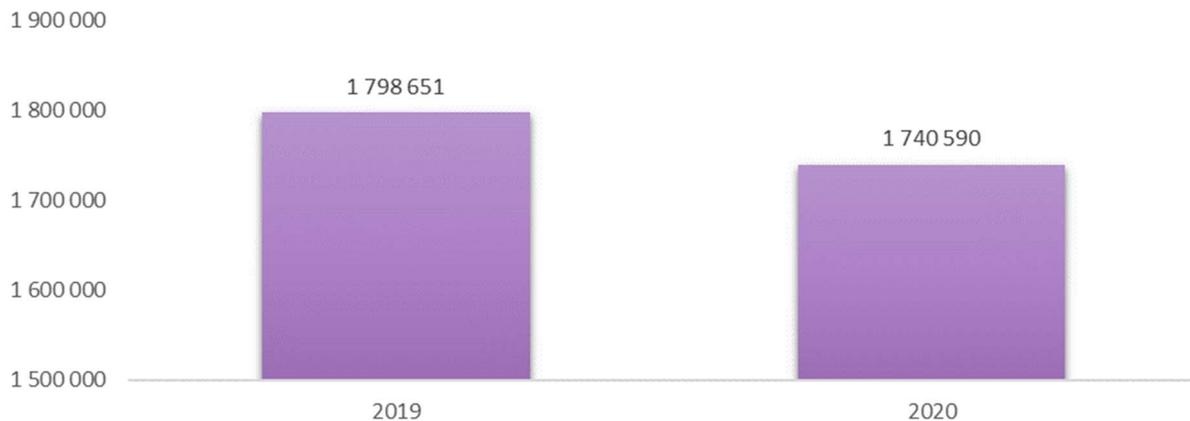
Cette action de séparation des flux valorisables produit des recettes et réduit les tonnages, qui sinon, seraient orientés dans des centres d'élimination à des coûts élevés.

- La collecte des **Textiles, Linges et Chaussures (TLC)** représente **1 226 tonnes** en 2020, soit **11,9 %** de moins qu'en 2019.
- Les **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)** représentent **2 264 tonnes** en 2020 pour une diminution de **5,4 %** par rapport à 2019.
- La collecte des **Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)** est en place sur 8 déchetteries. Cela a permis de détourner **3 395 tonnes**, soit une baisse de **5,2 %** par rapport à 2019.
- Les **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** font également l'objet d'une filière REP. **254 tonnes** ont été collectées par ce biais cette année, soit une diminution de **10,5 %**.
- La collecte des pneus mise en place sur 6 déchetteries, qui représente **102 tonnes**, soit une baisse de **3,4%** par rapport à l'année précédente.

Au total, **7 241 tonnes** de déchets ont été détournées des centres d'élimination par le biais des filières REP sur l'année 2020 soit **6,7% de moins** que l'année précédente. Les quantités détournées ont été fortement pénalisées par la crise sanitaire qui a contraint à la fermeture temporaire du réseau de déchetteries.

Des évolutions telles que la transition de la collecte du verre vers l'appareil supplémentaire ou la réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères conduisent à réduire le kilométrage des véhicules. L'optimisation régulière des circuits de collecte poursuit également cet objectif. En 2020, les collectes réalisées par les différents opérateurs ont généré 58 061 km de moins qu'en 2019, soit une diminution de 3,2%. Cette réduction n'a pas été conditionnée par la crise sanitaire, le service de collecte en porte à porte ayant été maintenu, sans interruption, durant toute cette période.

Evolution des km parcourus



En 2020, les démarches sur la carburation des bennes à ordures ménagères se sont poursuivies avec l'acquisition de bennes équipées de lève conteneur électriques et la mise en œuvre d'un test de biocarburant sur 3 véhicules de la flotte. Une réflexion est également en cours sur les alternatives possibles en matière de carburation des bennes à ordures ménagères de la Métropole. Les orientations stratégiques sur le sujet seront prises en 2021.

Production de chaleur et d'électricité

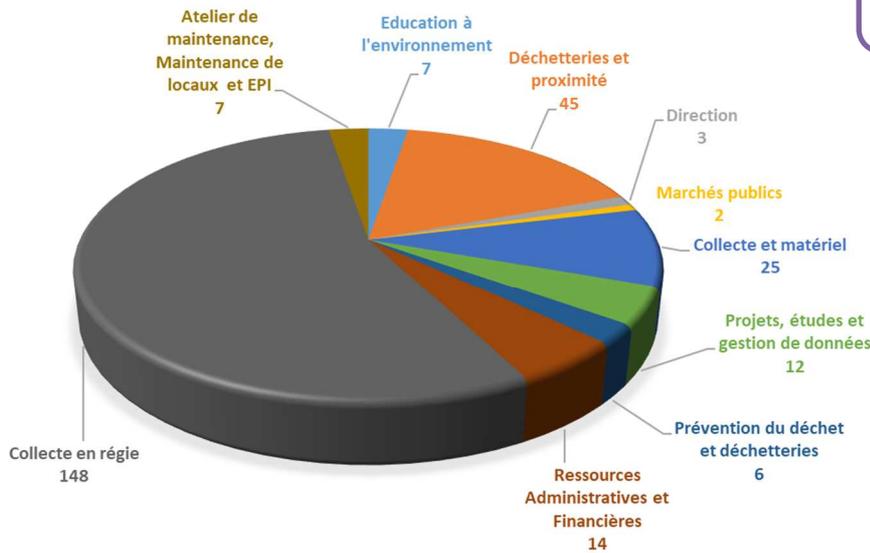
L'usine d'incinération VESTA du SMEDAR alimente en chaleur le réseau VESUVE, exploité par la Métropole depuis le 1^{er} juillet 2018. Ce réseau permet de distribuer l'énergie vers les villes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly. En 2020, 74 298 MWh ont été délivrés par le SMEDAR au réseau VESUVE. Le reste de la vapeur produite par les chaudières est transformée en énergie électrique grâce à un turboalternateur. La puissance récupérable est de 32 mégawatts.

Le reste de la vapeur produite par les chaudières est transformée en énergie électrique grâce à un turboalternateur. La puissance récupérable est de 32 mégawatts. Pour l'année 2020, l'UVE VESTA a permis la production de 185 665 MWh.

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

Répartition des effectifs 2020

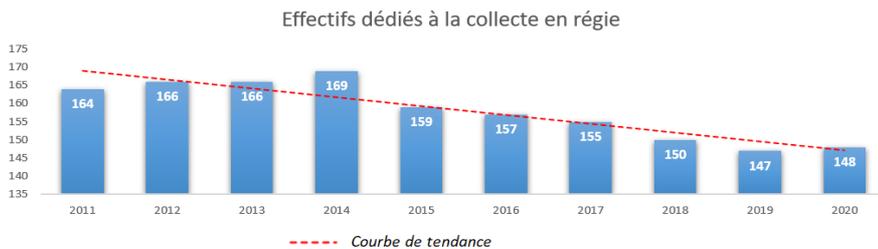
269 postes dédiés à la compétence gestion des déchets



Les effectifs dédiés à la gestion des déchets sont stables. Seul le transfert interservices de certaines activités a occasionné quelques variations.

Les moyens humains dédiés à la collecte en régie ont pu être réduits aux actions du programme de modernisation du service de collecte telles que l'évolution de la fréquence de collecte et l'optimisation des circuits.

Parallèlement, les effectifs dédiés à l'exécution du marché par les prestataires de collecte représentent 140 agents pour l'année 2020.



Indicateurs liés aux accidents sur les installations

La collecte des déchets est une activité reconnue à risques professionnels importants. La Métropole Rouen Normandie a été certifiée OHSAS 18001 en 2008 sur le périmètre de la Direction de la Maîtrise des Déchets (DMD) et est en cours de mise en conformité avec la norme ISO 45001. Il s'agit de normes structurant la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail, qui vise à mieux prévenir les risques afin d'améliorer en continu la performance de l'activité en matière de santé et sécurité. Dans ce cadre, la maîtrise des risques professionnels au sein de la DMD implique la définition d'une stratégie liée aux enjeux dans le contexte de l'organisation. Le système de management a également pour but de favoriser la participation des travailleurs et la prise en compte des attentes des parties prenantes. Sa mise en œuvre se traduit par une déclinaison de la stratégie en actions opérationnelles, dont l'efficacité est suivie grâce à des indicateurs auxquels sont reliés des objectifs. A titre d'exemple, 28 accidents avec arrêt ont été enregistrés en 2020, ce qui représente une baisse de 28% par rapport à l'année 2019. Ces accidents ont généré 1 533 jours d'arrêt, soit une baisse de 14,5% par rapport à 2019. Les mesures de prévention définies et les événements marquants font l'objet d'une communication via des quarts d'heure sécurité, et des observations sur le terrain permettent de contrôler la pertinence et l'application des consignes de sécurité.

Indicateurs financiers

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Organisation du service

2020	Ordures Ménagères	DMR et Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Amiante
Fréquence	C1 à C7*	C0,5 à C1*	14 déchetteries en régie et 2 en prestataires	C1*	sur rendez-vous et programmé en collectifs	Collecte sur rendez vous
Collecte et mise à disposition de contenants	Régie et prestataires PAP - PAV Bacs, sacs et colonnes	Régie et prestataires PAP - PAV colonnes		Prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Transport	Régie et prestataires apport au SMEDAR + 2 quais de transferts	Régie et prestataires apport au SMEDAR + 2 quais de transferts	Prestataires et SMEDAR	Prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Traitement	Incinération gérée par le SMEDAR	Tri géré par le SMEDAR	Déchets traités par le SMEDAR Déchets particuliers (DEEE - NEON - FER - DMS) par prestataires	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le prestataire

* C0,5 : collecte un jour toutes les deux semaines, C1 : collecte un jour par semaine, C7 : collecte tous les jours.

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Le financement de la politique déchets menée par la Métropole Rouen Normandie est majoritairement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti qui n'est donc pas lié à l'utilisation du service ou au volume de déchets collecté.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service que sont les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers assimilés.

Dans un souci d'harmonisation, la Métropole Rouen Normandie a adopté un dispositif de convergence des taux, qui a abouti à l'instauration d'un taux unique en 2020 de 8,06%.

LA REDEVANCE SPECIALE

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages .

Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est de 2 640 litres/semaine pour les producteurs non exonérés de TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés.

Au-delà de ces seuils, le tarif appliqué est de 2,70€/100 litres OMR et 1,44€/100 litres DMR

Une recette de 1 941 288 € a été générée par cette activité en 2020.

Population desservie et quantités de déchets collectés

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
 Reçu en préfecture le 12/07/2021
 Affiché le 
 ID : 076-200023414-20210705-C2021_0169-DE

2020	OMR et refus	DMR et Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Tous flux
Population totale desservie	497 180	497 180	514 214	221 753	497 180	497 180
Tonnage global de la collectivité	137 971	33 308	54 432*	26 694	6 723	259 127
Kg/hab desservi collectivité	277,51	66,99	105,85	120,38	13,52	584
Kg/hab données nationales **	253	77	140	39	6	515
Ecart / Ratio national	10%	-13%	-24%	209%	125%	13%

*Les tonnages collectés en déchetteries ne prennent pas en compte les gravats, conformément aux usages de la matrice de comptabilité analytique ComptaCoût.

**Données « typologie urbaine » issues de l'annexe rapport référentiel coût service public déchets pour l'année 2016 – ADEME

Les ratios nationaux urbains montrent que les quantités d'OMR demeurent plus importantes que la moyenne nationale (+10%) au détriment des quantités de déchets triés comme le verre et les recyclables (-13% par rapport au ratio national). Une réflexion est donc menée afin d'améliorer les performances de tri de la Métropole.

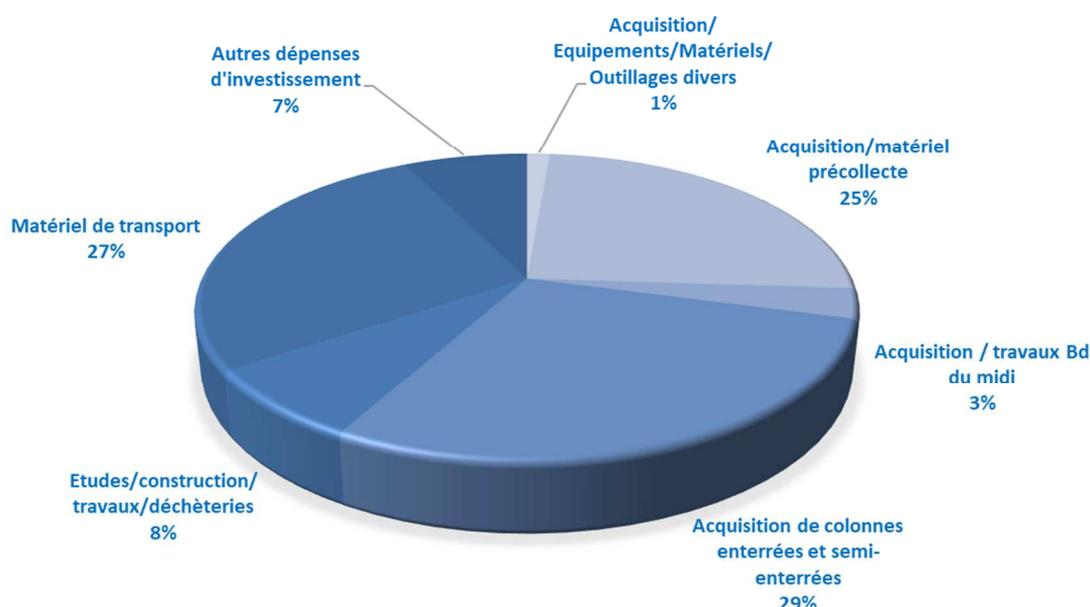
La gamme de services proposée par la Métropole est assez large, avec notamment une collecte en porte à porte des déchets végétaux, sur appel pour les encombrants et sur rendez-vous pour l'amiante.

La Métropole a fait, pour le réseau des déchetteries, le choix d'un maillage régulier de son territoire, en limitant les horaires d'ouverture, afin d'optimiser le ratio visiteurs par heure. Mais en comparaison des données nationales, la faiblesse des apports par habitant s'explique principalement par la présence d'une collecte de végétaux en porte à porte, contrairement à d'autres collectivités qui n'auraient pas mis en place ce service sur leur territoire, conduisant ainsi leurs administrés à les déposer en déchetterie.

Compte Administratif

Investissement

Dépenses d'investissement



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2019 HT	Année 2020 HT	De 2019 à 2020 HT	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Acquisition/ Equipements/matériels/Outillages divers	121 174 €	54 734 €	- 66 440 €	-54,83%
Acquisition/matériel précollecte	1 479 570 €	1 010 478 €	- 469 092 €	-31,70%
Acquisition / travaux Bd du midi	276 978 €	129 832 €	- 147 146 €	-53,13%
Acquisition de colonnes enterrées et semi-enterrées	2 529 556 €	1 179 954 €	- 1 349 602 €	-53,35%
Composteurs et bioseaux	413 €	1 150 €	737 €	178,44%
Etudes/construction/travaux/déchèteries	361 939 €	310 940 €	- 50 999 €	-14,09%
Matériel de transport	463 407 €	1 111 402 €	647 994 €	139,83%
Matériel Informatique / Téléphonie	21 199 €	37 707 €	16 509 €	77,88%
Matériel pour l'Education à l'Environnement et Pratiques Durables	0 €	7 920 €	7 920 €	100,00%
Mobilier	1 774 €	1 565 €	- 209 €	-11,80%
Remboursement capital emprunt	136 810 €	201 423 €	64 613 €	47,23%
Travaux Centre de Maintenance de la Collecte	0 €	15 457 €	15 457 €	100,00%
Travaux Centre OM Caudebec les Elbeuf	29 566 €	0 €	- 29 566 €	-100,00%
Travaux Centre Technique de Collecte	4 823 €	30 714 €	25 891 €	536,80%
Travaux Centre Technique d'Equipement	665 €	1 076 €	411 €	61,84%
TOTAL HT	5 427 874,31 €	4 094 353,20 €	- 1 333 521 €	-24,57%
TOTAL TTC	6 250 284,51 €	4 717 307,76 €	- 1 532 977 €	-24,53%

L'effort d'investissement a été fortement ralenti en 2020 de près de 25%. Il s'agit d'un effet cumulé de plusieurs actions :

- Le nombre de colonnes enterrées installé a été réduit, notamment en raison de la crise sanitaire et de la couverture des grands ensembles collectifs réalisée depuis plusieurs années.
- Les travaux importants de réfection de déchetteries ont été moins nombreux.

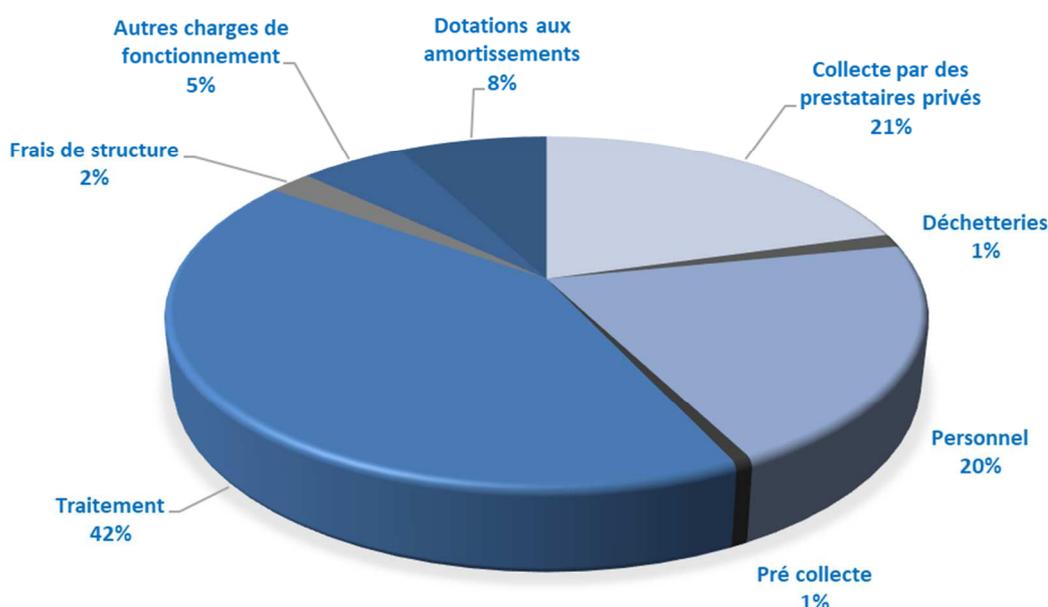
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors écritures d'affectation du résultat)	Année 2019 HT	Année 2020 HT	Evolution en valeur	Evolution en %
OPERATIONS REELLES	2 723 119 €	2 871 022 €	147 904 €	5,43%
OPERATIONS D'ORDRE (Amortissements et sortie d'éléments d'actif)	4 585 434 €	4 094 530 €	- 490 904 €	-10,71%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 308 553 €	6 965 552 €	- 343 000 €	-4,69%

Affiché le 12/07/2021
De 2019 à 2020 HT
Evolution en valeur
ID : 076-200023414-20210705-C2021_0169-DE

La tendance des recettes est également à la baisse, mais dans une moindre mesure, à moins de 5%. Elle s'explique principalement par la sortie progressive des éléments d'actifs.

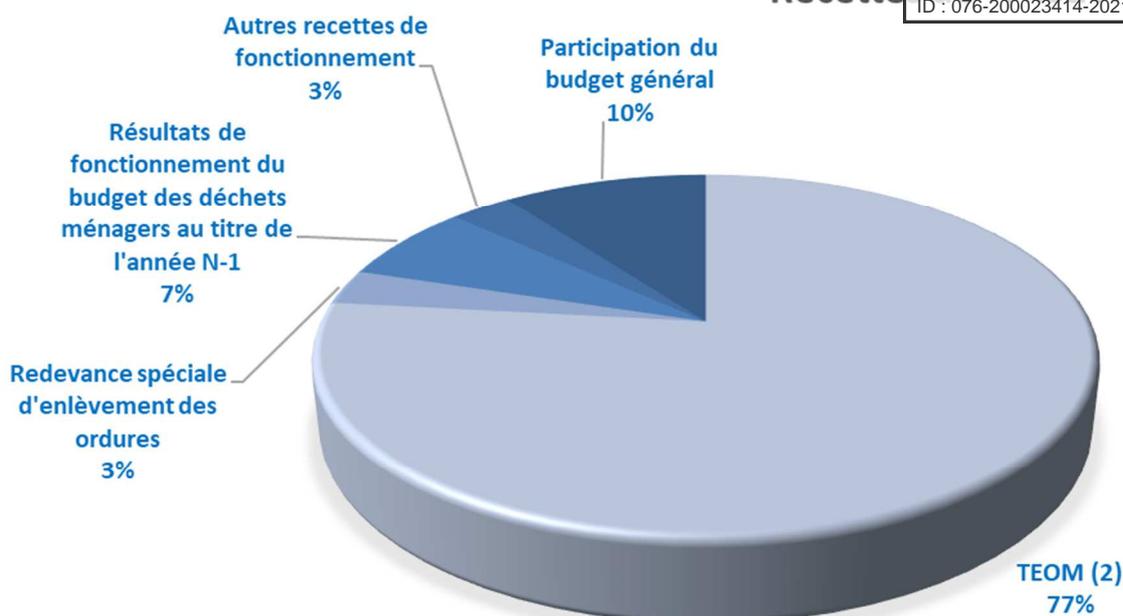
Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT METROPOLE	Année 2019 HT	Année 2020 HT	De 2019 à 2020 HT	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Collecte par des prestataires privés	11 203 233	10 914 336	- 288 897 €	-2,6%
Déchetteries	664 630	797 446	132 816 €	20,0%
Personnel	12 333 638	12 367 090	33 451 €	0,3%
Pré collecte	331 265	295 813	- 35 451 €	-10,7%
Traitement	22 760 000	22 338 441	- 421 559 €	-1,9%
Frais de structure	1 309 468	1 091 490	- 217 978 €	-16,6%
Autres charges de fonctionnement	2 750 685	2 734 488	- 16 197 €	-0,6%
SOUS-TOTAL OPERATIONS REELLES	51 352 919	50 539 104	- 813 815 €	-1,6%
Dotations aux amortissements	4 553 584	4 084 331	- 469 253 €	-10,3%
VNC éléments d'actif cédés (compte 675)	15 272	0	- 15 272 €	-100,0%
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	4 568 856	4 084 331	- 484 525 €	-10,6%
TOTAL HT	55 921 775 €	54 623 435 €	- 1 298 340 €	-2,3%
TOTAL TTC	59 920 349 €	58 754 632 €	- 1 165 717 €	-1,9%

Les dépenses de fonctionnement HT connaissent une réduction de 2,3 % (- 1 298 340 euros). Cette diminution est principalement liée à la baisse des charges des traitement (-421 559 euros) et de collecte par les prestataires privés (-288 897 euros) compte tenu, notamment, des réductions de fréquence de collecte opérées en milieu d'année 2019.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT METROPOLE	Année 2019 HT	Année 2020 HT	De 2019 à 2020 HT	
			Evolution en valeur	Evolution en %
TEOM (2)	46 755 545 €	48 082 796 €	1 327 251 €	2,84%
Subventions	291 818 €	376 154 €	84 336 €	28,90%
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	2 423 166 €	1 941 288 €	- 481 878 €	-19,89%
Recettes issues de la valorisation des déchets métalliques	253 800 €	180 664 €	- 73 136 €	-28,82%
Déchèteries: participations communes extérieures	254 672 €	249 654 €	- 5 017 €	-1,97%
Déchèteries: Accès payant des professionnels et services techniques	159 092 €	169 740 €	10 647 €	6,69%
Recettes REP Déchets Diffus Spéciaux	35 693 €	55 691 €	19 998 €	56,03%
Recette REP Déchets d'Equipement d'Ameublement	457 607 €	449 466 €	- 8 141 €	-1,78%
Autres recettes diverses	326 708 €	326 779 €	71 €	0,02%
Autres produits exceptionnels (dégrèvement, pénalités, assurances)	188 109 €	99 854 €	- 88 255 €	-46,92%
Produits des cessions d'éléments d'actif (compte 775)	31 850 €	10 750 €	- 21 100 €	-66,25%
TOTAL DES RECETTES PROPRES AU BUDGET DECHETS	51 178 060 €	51 942 837 €	764 776 €	1,49%
Résultats de fonctionnement du budget des déchets ménagers au titre de l'année N-1	6 138 966 €	4 343 173 €	- 1 795 793 €	-29,25%
Participation du budget général	6 946 489 €	6 365 738 €	- 580 751 €	-8,36%
TOTAL	64 263 515 €	62 651 748 €	- 1 611 768 €	-2,51%

(2) POUR MEMOIRE – Minoration de la recette de TEOM -Attribution de compensation - partie II – Dotations TEOM – budget principal

Les recettes de fonctionnement propres au budget déchets connaissent une progression malgré le net recul de la redevance spéciale lié à la réduction de l'activité économique occasionnée par la crise sanitaire (1 941 288 € en 2020, 2 423 166€ en 2019). Le produit de la TEOM et, dans une moindre mesure, la recherche de subventions complémentaires, contribuent à alléger significativement le soutien du budget général à l'équilibre général.

En 2020, la TEOM représente 77% des recettes de fonctionnement (participation du budget général incluse) et couvre près de 82% des dépenses de fonctionnement.

<u>Part de la TEOM dans le financement du service</u> <u>(TEOM/Dépenses de fonctionnement TTC)</u>	
en 2019	78,03%
en 2020	81,84%

Montant des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en € HT 2020
COLLECTE				
COVED	Collecte déchets LOT 1	Appel d'offre 8 ans	30/09/2023	5 324 396 €
COVED	Collecte déchets LOT 3	Appel d'offre 8 ans	30/09/2023	165 448 €
VEOLIA	Collecte déchets LOT 2	Appel d'offre 8 ans	30/09/2023	5 498 612 €
ONCIDIS	Collecte des dépôts sauvages contenant de l'amiante	Appel d'offre 4 ans	25/07/2022	73 170 €
IPODEC	Collecte des déchets amiante	Appel d'offre 4 ans	25/07/2022	50 764 €
SOUS TOTAL COLLECTE				11 112 390 €
PRE-COLLECTE				
ECOBA	Fourniture et livraison de conteneurs	Appel d'offre 4 ans	13/03/2020	54 911 €
SULO	Fourniture, livraison et mise en place de CSE et CE	Appel d'offre 8 ans	23/05/2019	529 850 €
PTL	Fourniture, livraison et reprise de sacs pour la collecte des OMR et DMR	Appel d'offre	17/03/2023	202 837 €
PTL	Fourniture, livraison et reprise de sacs pour la collecte des Déchets Végétaux	Appel d'offre	17/03/2023	83 092 €
UGAP	Achat de bacs	HORS MARCHE		833 456 €
ESE	Fourniture et livraison de bacs roulants	HORS MARCHE		110 827 €
SOUS TOTAL PRE-COLLECTE				1 814 973 €
GARAGE				
BOM SERVICES	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Appel d'offre	11/05/2019	10 466 €
UGAP	Achats de BOM	HORS MARCHE		1 040 237 €
EUROMASTER	Fourniture et pose de pneumatiques	HORS MARCHE		2 351 €
EUROVOIRIE / TERBERG	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Appel d'offre	12/05/2019	44 781 €
SEMAT	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Appel d'offre		66 618 €
DEMOLIN	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHE		26 948 €
FAUN	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Appel d'offre	12/05/2019	119 478 €
HYDRAUNORM	Réparations et fr de pièces détachées pour grues sur camions	HORS MARCHE		50 640 €
RAGUES ROUEN	Fourniture de pièces détachées pour véhicules	Appel d'offre 4 ans	05/06/2018	2 210 €
ROUEN TRUCKS	Fourniture de pièces détachées et réparations sur PL	MAPA	11/10/2020	129 003 €
NIORT FRERES	Fourniture de pièces détachées et réparations sur PL	HORS MARCHE		21 059 €
CONTITRADE	Fourniture et livraison de pneumatiques pour les PL de la MRN	Appel d'offre	07/08/2023	107 171 €
DMS	Fourniture et livraison sur sites ADBLUE	Appel d'offre	22/12/2020	4 517 €
DMS	Fourniture et livraison sur sites gazol	Appel d'offre		118 311 €
ROUEN TRUCKS	Prestations de réparations pour PL et mini bennes de marque Renault	Appel d'offre	11/10/2022	64 972 €
SOUS TOTAL GARAGE				1 808 763 €
AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS				
VEOLIA PROPTE	Gardiennage de la déchetterie ST JEAN DU CARDONNAY et ROUEN	Appel d'offre 4 ans	28/10/2019	614 367 €
ELIS NORMANDIE	Location des EPI	Appel d'offre 5 ans	04/09/2021	93 518 €
SRVP	Achats des EPI mains	Appel d'offre 4 ans	27/08/2019	40 238 €
NOVACOM	Géolocalisation LOT 1	Appel d'offre	28/01/2020	37 906 €
MAIRIE DE ROUEN	Convention prestations véhicules	convention		63 381 €
SOUS TOTAL AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS				849 409 €
TOTAL				15 585 535 €

Aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés

Intitulé	Montant
SOUTIEN OCAD3E	183 793 €
SUBVENTION ADEME ETUDE CARBURATION	10 000 €
REVERSEMENT SMEDAR DECHETS DIFFUS SPECIAUX	55 691 €
REVERSEMENT SMEDAR DECHETS ELEMENTS AMEUBLEMENT	449 466 €
SUBVENTION CAISSE DES DEPOTS ECO CITE (INVESTISSEMENT)	803 318 €
TOTAL	1 502 268 €

Comptabilité Analytique : Matrice Compta Coût

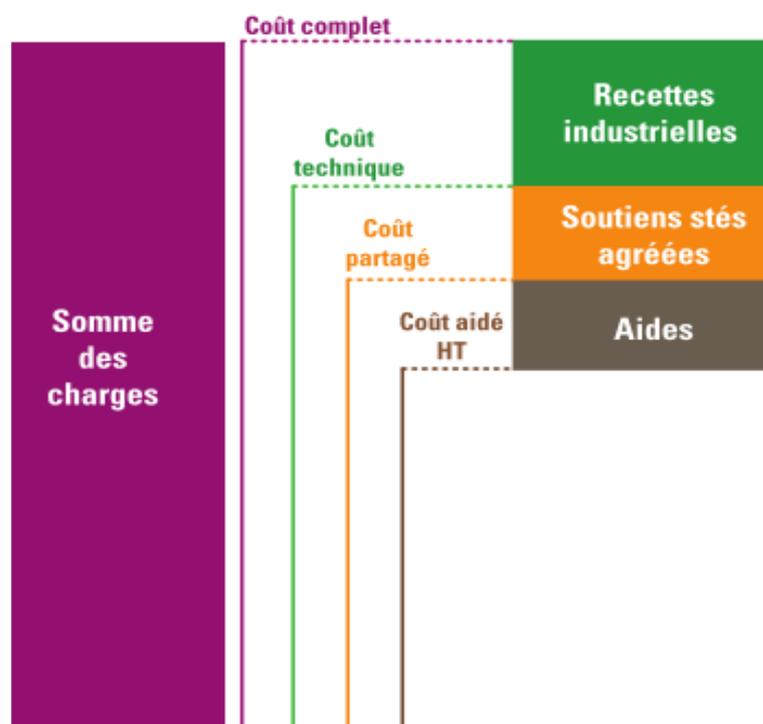
La Métropole Rouen Normandie présente dans les pages suivantes, en application de **la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015**, une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la **méthode Compta Coût®** conçue par l'ADEME.

Ces informations sont extraites d'une **matrice des coûts normée**, identique pour toutes les collectivités participantes, directement alimentée par la source comptable. Elle permet de présenter des coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode unique (méthode Compta Coût®) et donc à terme des comparaisons entre collectivités.

La matrice de comptabilité analytique bien que s'appuyant sur les données comptables, nécessite un certain nombre **d'opérations de retraitement** du compte administratif pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités. Le résultat final sera donc **différent du compte administratif** et se présentera sous la forme d'un état des charges et produits associés pour chacun des flux de déchets (parfois à l'aide d'une clé de répartition selon la part de chaque type de déchets : ordures ménagères, recyclables, végétaux...). Ces informations sont ensuite intégrées à la base de données nationale **SINOE® Déchets** (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement) de l'ADEME, qui permet la présentation des coûts du service public de gestion des déchets.

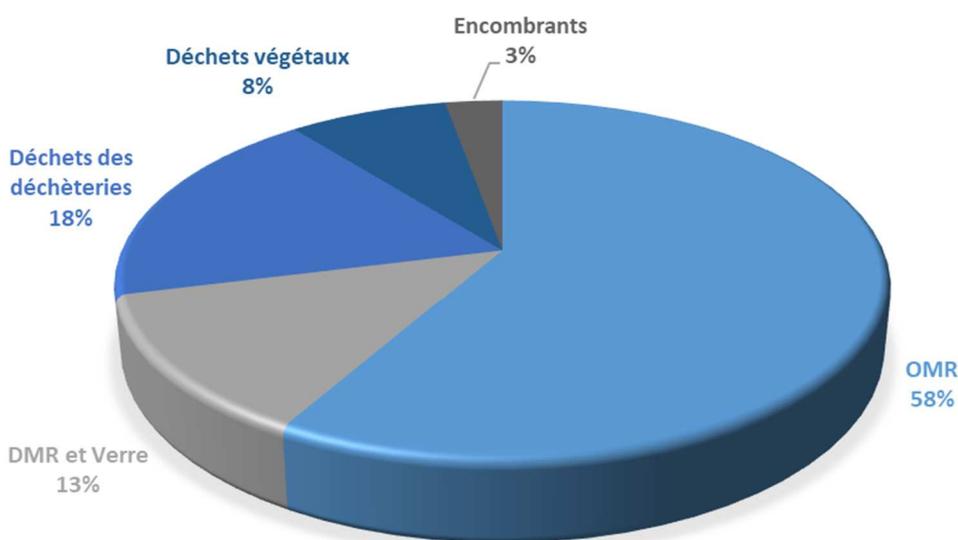
L'intérêt de cette méthode est qu'elle est stable dans le temps, compatible avec les logiciels courants de comptabilité analytique, largement adoptée par les autres collectivités, reconnue par de nombreux acteurs, notamment pouvoirs publics, professionnels et associatifs, et fondée sur des données comptables fiables. Elle permet de suivre l'évolution annuelle, ici sur 3 ans, et d'identifier le poids relatif de chaque flux de déchet dans la dépense, afin de déterminer **des axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets**. Toutefois, elle nécessite une interprétation prudente, car les niveaux et modalités de services diffèrent d'une collectivité à l'autre (fréquence, apport volontaire, collecte des déchets végétaux...).

Le Coût aidé Hors Taxe présenté dans les pages suivantes est calculé à partir du coût complet de la collectivité pour chaque flux de déchet selon la méthode ci-dessous et répartie ensuite par habitant ou par tonne collectée.



Part relative des flux dans le coût aidé du service public de collecte et traitement

Année 2020	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants	TOTAL
Coût aidé HT	30 857 013 €	6 807 609 €	9 688 109 €	4 156 854 €	1 491 924 €	53 001 509 €

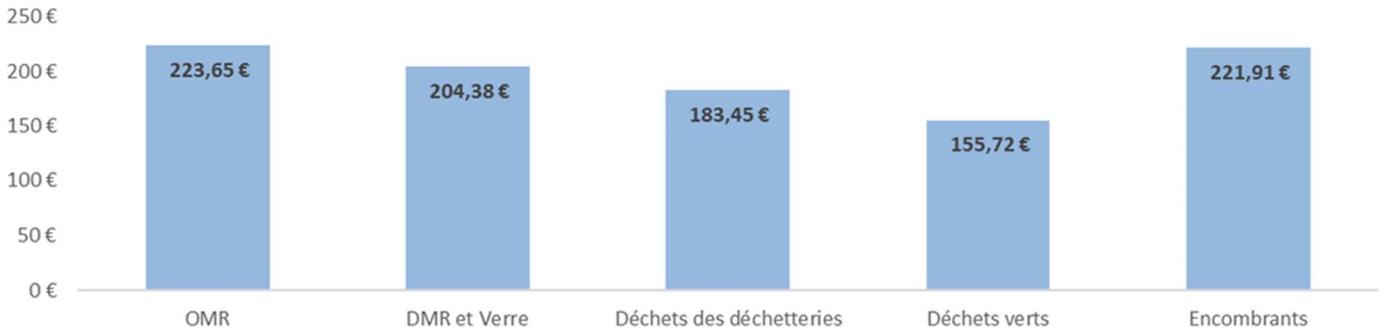


La part des ordures ménagères est la plus importante. Il est intéressant de chercher à prévenir la production et à pousser à un meilleur tri, puisque le traitement des emballages et du verre est gratuit au SMEDAR. La collecte des végétaux représente une part significative de la dépense totale.

Coûts des différents flux ramenés à la tonne

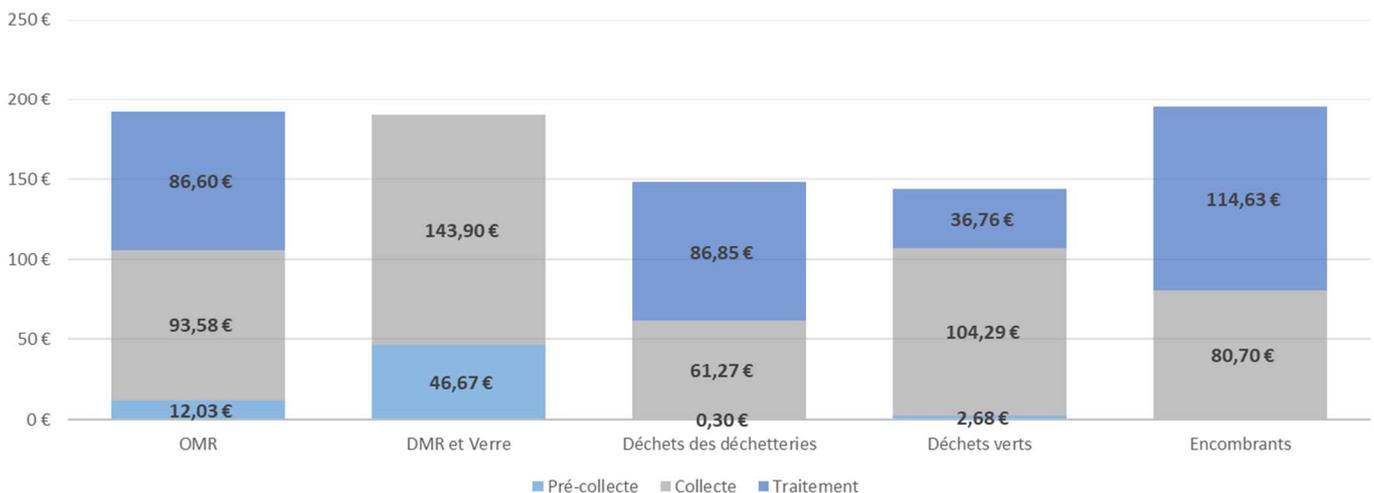
Année 2020	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux	Encombrants	TOTAL
Coût aidé HT Par tonne	223,65 €	204,38 €	183,45 €	155,72 €	221,91 €	205,83 €

Coût aidé HT par tonne (euros)



On constate le bilan économique favorable aux recyclables par rapport aux ordures ménagères, notamment lié aux modalités de collecte (exclusivement en apport volontaire pour le Verre). Le bilan à la tonne de ce flux est pénalisé par la faible densité des DMR dont l'impact financier est significatif malgré un coût de traitement nul.

Répartition des charges par flux et par étape technique (euros par tonne)



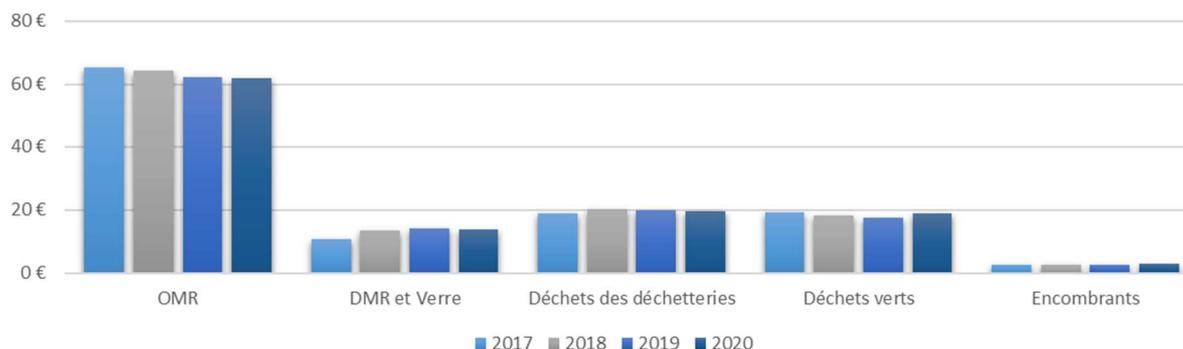
La répartition des charges varie de façon significative en fonction des flux collectés. Les flux faisant l'objet d'une valorisation matière bénéficient de coûts de traitement nuls ou très faibles mais demeurent plus onéreux sur l'étape collecte. Les encombrants et dépôts sauvages supportent, quant à eux, un coût de traitement à la tonne très important. Le coût entre déchetteries et végétaux n'est pas comparable en l'état, car les flux en déchetteries regroupent aussi des déchets à incinérer ou à enfouir qui sont plus onéreux. Les déchets végétaux, lorsqu'ils sont collectés en porte à porte, ont un coût de collecte 2,5 fois supérieur à une collecte via le réseau de déchetteries.

Evolution des coûts aidés HT par flux en euros/habitant desservi

Année	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux	Encombrants et DS
2017	65,34 €	10,76 €	19,05 €	19,21 €	2,42 €
2018	64,39 €	13,46 €	20,03 €	18,02 €	2,65 €
2019	62,15 €	13,98 €	19,94 €	17,18 €	2,71 €
2020	62,06 €	13,69 €	19,49 €	18,75 €	3,00 €

Il est à noter que le montant cumulé des différents flux diffère du coût à l’habitant tout flux confondus en raison de la prise en compte du nombre d’habitants réellement desservis pour la collecte des déchets végétaux (221 753 habitants) et pour les déchets des déchetteries (514 214 habitants).

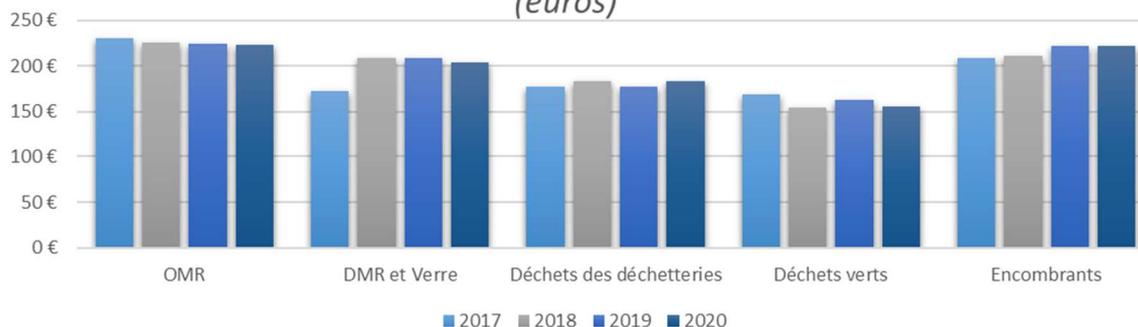
Coût aidé HT par habitant desservi (euros)



Evolution des coûts aidés HT par flux ramenés à la tonne

Année	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux	Encombrants
2017	230,75 €	172,84 €	178,47 €	169,58 €	208,67 €
2018	225,98 €	208,30 €	183,65 €	155,12 €	210,82 €
2019	224,86 €	209,06 €	177,78 €	162,62 €	221,72 €
2020	223,65 €	204,38 €	183,45 €	155,72 €	221,91 €

Coût aidé HT par tonne (euros)



Evolution du coût aidé HT en euros/habitant tous flux confondus

Année	Ensemble des flux
2017	105,62 €
2018	108,66 €
2019	106,42 €
2020	106,60 €



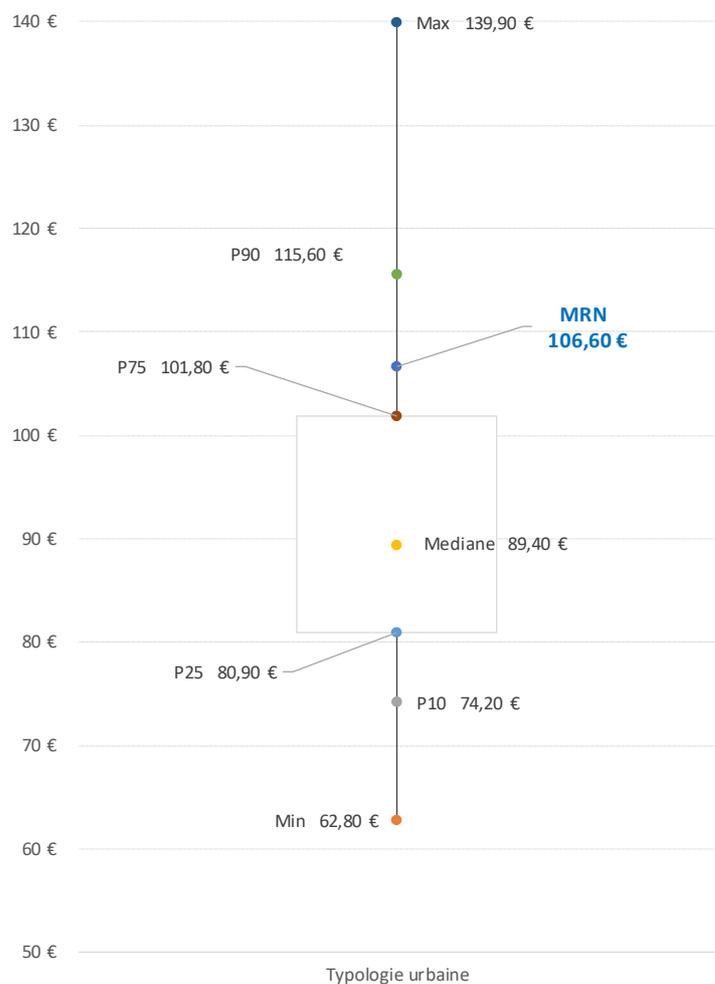
Le coût aidé hors taxes pour l'ensemble des flux est de 106,60 euros par habitant en 2020, contre 106,42 euros en 2019. Cette stabilité (+0,2%) est cohérente avec celle des tonnages tous flux confondus.

Comparatif à l'échelle nationale

Le référentiel national SINOE situe le coût aidé hors taxes, tous flux de **80%** des collectivités à dominante urbaine, entre **74,2 euros** et **115,6 euros** par habitant. La Métropole est donc dans la fourchette haute de ce référentiel. La politique de rationalisation du niveau de service doit donc être poursuivie notamment pour le flux des déchets végétaux dont le coût aidé hors taxes revient à 17,18 euros par habitant desservi en 2020.

*Données issues du *référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers en 2016 (juillet 2019)*.

Coût aidé HT €/habitant
typologie urbaine



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le



ID : 076-200023414-20210705-C2021_0169-DE

Métropole Rouen Normandie

Services aux Usagers et Transition Ecologique

108 allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN Cedex

Tel : 02 35 52 68 10 Fax : 02 35 52 68 59